



PRISMAFLEX®
INTERNATIONAL

RAPPORT ANNUEL 2018

31 MARS 2018



◀
**WUPPERTAL - ALLEMAGNE
STRÖER**

▶
**OPÉRA GARNIER - PARIS
EXTERION MEDIA**



· PANNEAUX D’AFFICHAGE · PANNEAU LED ·
· PRINT · DÉCORATION INTÉRIEURE ·

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRESIDENT ET DU DG DU GROUPE	3
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 28/09/2018	4
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28/09/18	5
TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES	41
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28/09/18	42
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/03/18	45
COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31/03/18	50
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/03/18	83
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31/03/18	88
INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	106
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	110
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	114

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Florence THEROND ou Luc CORMORECHE – Directeurs Financiers Tel : +33 (0)4 74 70 68 00 – Fax : +33 (0)4 74 70 68 14 - finance@prismaflex.com et consulter le site de la société www.prismaflex.com

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
FABRICANT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE ET IMPRIMEUR NUMERIQUE GRAND FORMAT
ISIN : FR0004044600-ALPRI - Reuters : ALPRI.PA – Bloomberg : ALPRI:FP
www.prismaflex.com

LA DIGITALISATION S'ACCELERE.



Prismaflex International est l'un des leaders à la fois de la fabrication industrielle de panneaux d'affichage classiques et digitaux, et de l'impression numérique grand format grâce à la forte implication du groupe dans l'anticipation des attentes de ses clients.

Sur le marché de la communication extérieure, de grands noms de l'affichage international ont choisi l'expertise et la compétence du groupe Prismaflex pour déployer leurs panneaux digitaux dans les villes. La conception et la fabrication complète de ces produits sont les principaux atouts de Prismaflex : en ayant une vision globale de toute la chaîne de production, la qualité et la compétitivité des produits sont maîtrisées. Les écrans sont conçus en Europe et aux Etats-Unis, et fabriqués dans nos deux nouvelles usines : Prismatronic China à Shenzhen (Chine) et Anthem Displays à Boulder (Etats-Unis). Le contrôle qualité est assuré en Europe pour la production provenant de Chine, et aux Etats-Unis pour les produits américains. C'est grâce à des équipements industriels de très haute qualité, des lignes de production automatisées et un savoir-faire incomparable que Prismaflex propose des solutions LED de haute qualité, plaçant le Groupe au premier plan des fournisseurs sur ce marché.

Toujours très compétitif sur les produits d'affichage classique et de mobilier urbain, le Groupe capitalise sur l'étendue de son savoir-faire pour proposer une offre toujours plus complète, plus belle et aujourd'hui plus digitale, et répondre ainsi aux demandes croissantes des villes.

Pierre-Henry BASSOULS
PDG du Groupe Prismaflex International et Co-Fondateur



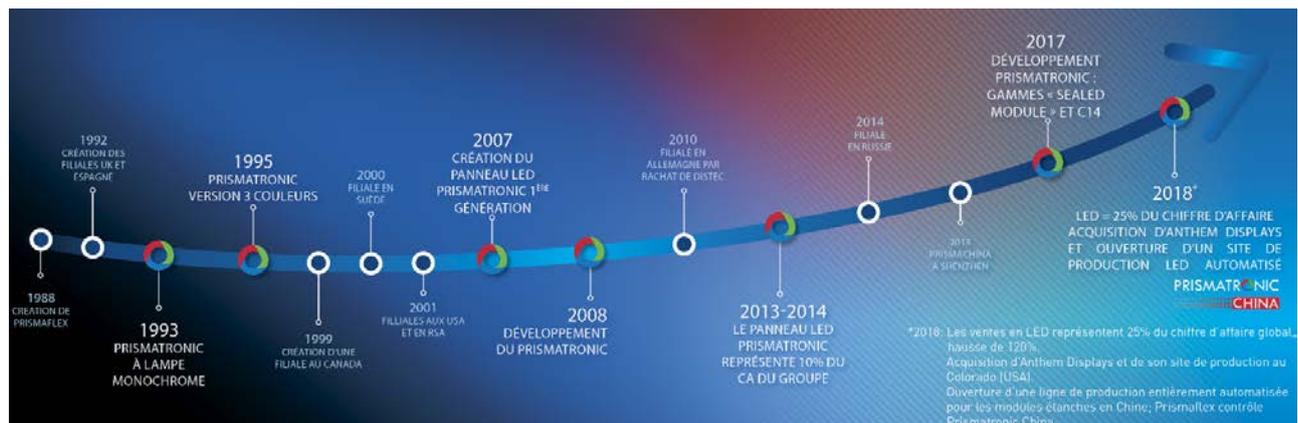
« Depuis nos débuts, il y a 30 ans, nous sommes convaincus que seuls l'innovation, l'engagement et le sens des responsabilités peuvent permettre de réaliser de grandes choses.

Sur le marché du « retail » et de la décoration intérieure, où les référentiels de prix restent bas, le groupe Prismaflex – en France et dans ses filiales – maintient un niveau de renouvellement du parc de machines d'impression élevé, tout en poursuivant ses efforts sur la qualité des services proposés.

La digitalisation des process comme l'accélération de la vente en ligne et la personnalisation des impressions en ligne sont des axes forts de rationalisation et de développement.

Le Groupe, de part à la fois ses multiples références réussies en affichage extérieur, et sa connaissance approfondie du marché de la communication visuelle sur le « retail », développe son offre digitale pour accompagner la digitalisation des points de vente.

Jean-Philippe DELMOTTE
Directeur Général de Prismaflex International et Co-Fondateur





SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 631 196 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

**ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018**

- ❖ Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 ;
- ❖ Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ❖ Affectation du résultat ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

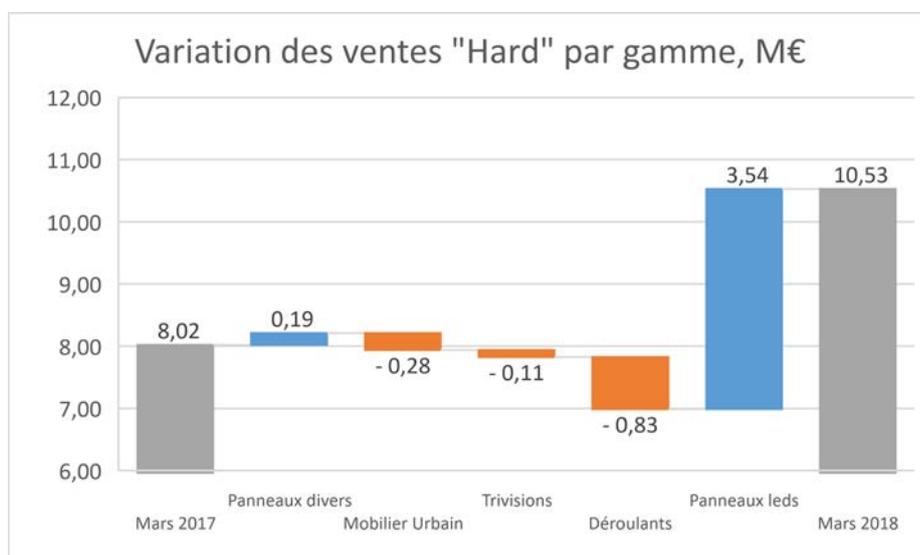
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent ;
Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'ISAB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers ;
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002 ;
- Et, vous inviter à statuer sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat et sur son prolongement, la résolution à caractère extraordinaire d'autorisation au Conseil d'administration de réduire le capital social

I - ACTIVITE – RESULTATS

I.1 - Situation et activité de la société (social) au cours de l'exercice 2017 / 2018 - comptes sociaux

Le chiffre d'affaires de l'exercice réalisé par la société s'est élevé à 36 556K€ contre 30 791K€ au 31 mars 2017, en hausse de 18,7%.

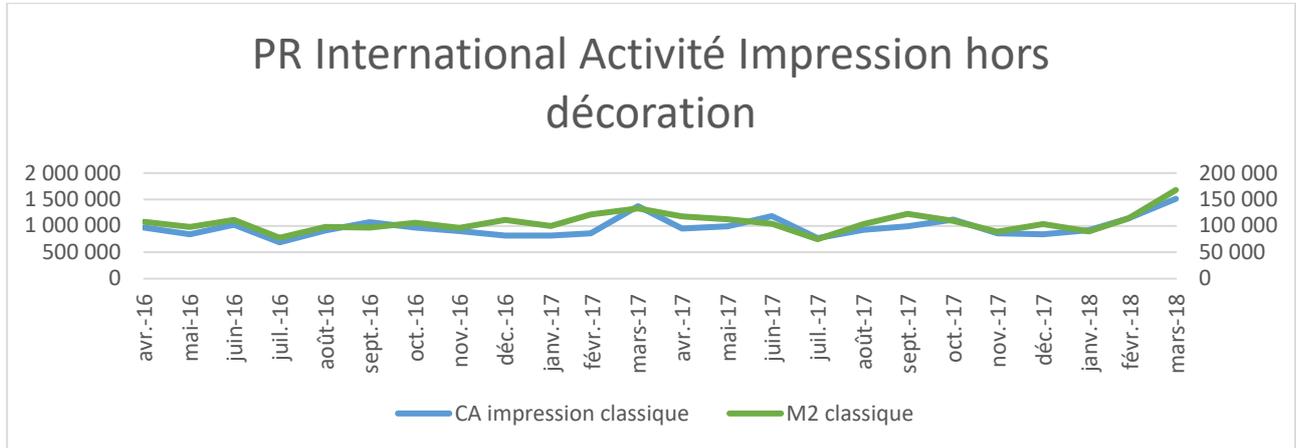


L'exercice clos le 31 mars 2018 a ainsi été marqué par une activité « cadres » (hors groupe) à 10,53M€ en croissance de 31,3%. Y compris les ventes internes le CA hardware progresse de 51% (+6,15M€).

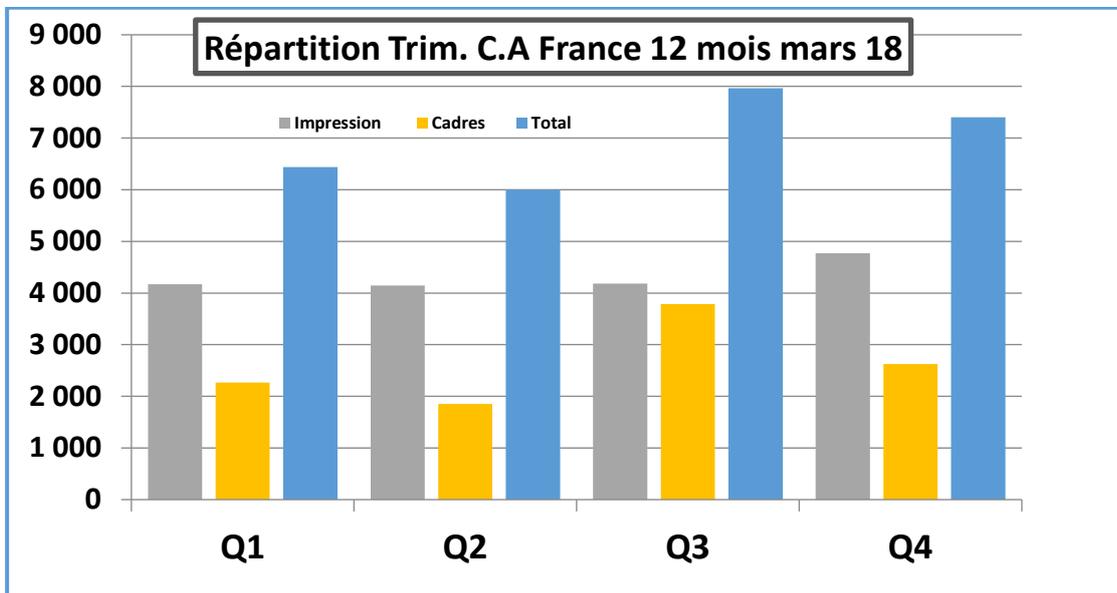
La croissance du CA sur les panneaux LED provient essentiellement des ventes à une grande métropole. Pour rappel, le CA « Panneaux divers » et « Déroulants » de l'exercice précédent intégrait des ventes à un afficheur pour la ville de Saint-Etienne.

La plus grande partie des ventes internes concerne l'activité LED.

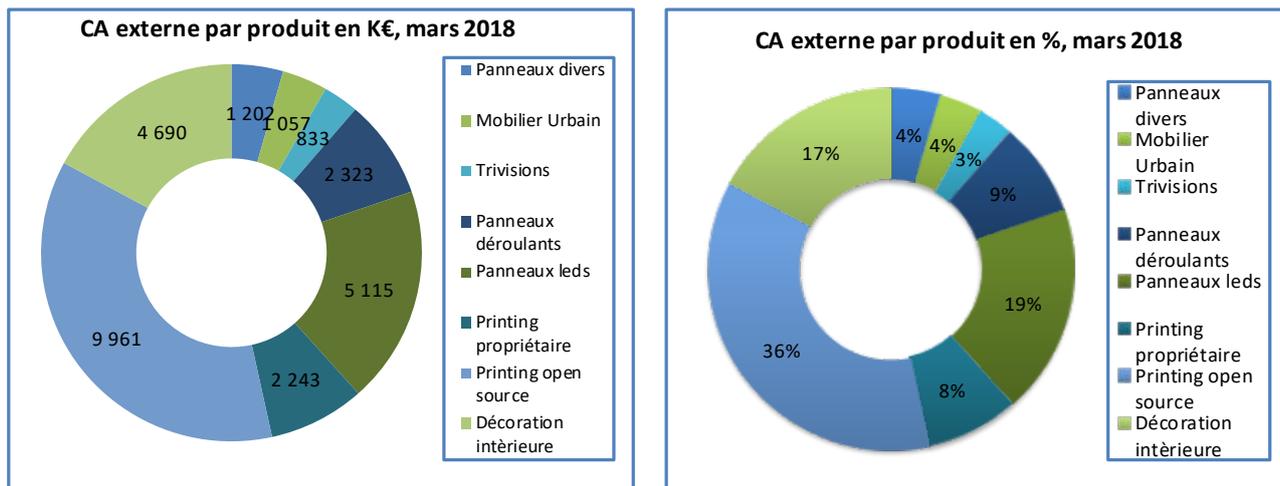
L'activité « impression classique » s'élève à 13 401 K€ contre 13.157 K€, en légère augmentation de 2%. Cette légère progression cache cependant des évolutions contrastées puisque l'activité négoce de substrats est en baisse de 61% tandis que celle d'impression est en hausse de 8,9% et témoigne encore une fois de l'adaptation de nos équipes et process aux évolutions du marché. En m² produits la croissance se situe autour de 10%. La pression à la baisse sur les prix de vente reste un enjeu auquel s'adapte la société, par exemple par un sourcing de matière à prix réduit ou bien grâce au développement de nouvelles matières en partenariat avec des fournisseurs sélectionnés. L'évolution des prix moyens est également étroitement liée au mix produit. La société s'adapte en permanence à l'évolution des besoins de ses clients.



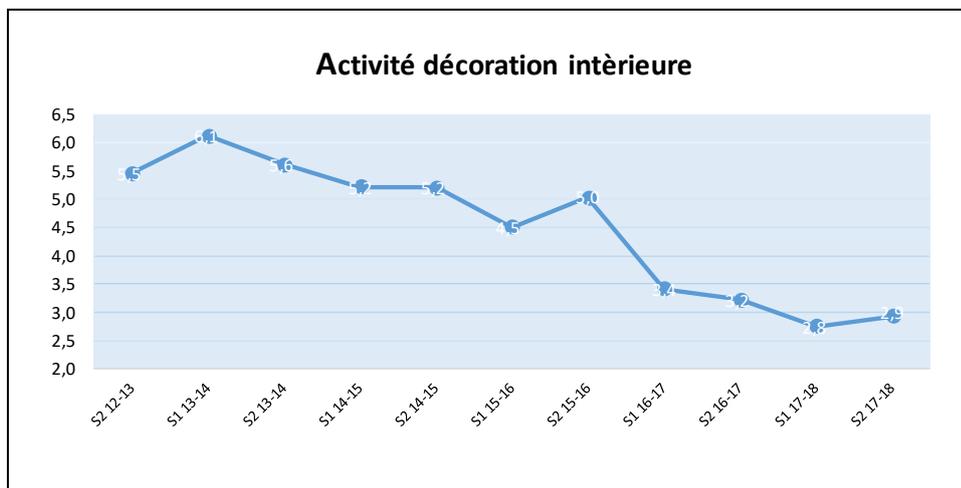
Le chiffre d'affaires se répartit de façon relativement homogène sur les 4 trimestres avec cependant pour l'activité « cadres » un volume plus important au T3. Le chiffre d'affaires social, hors ventes aux sociétés du groupe, par activité, se répartit comme suit par trimestre :



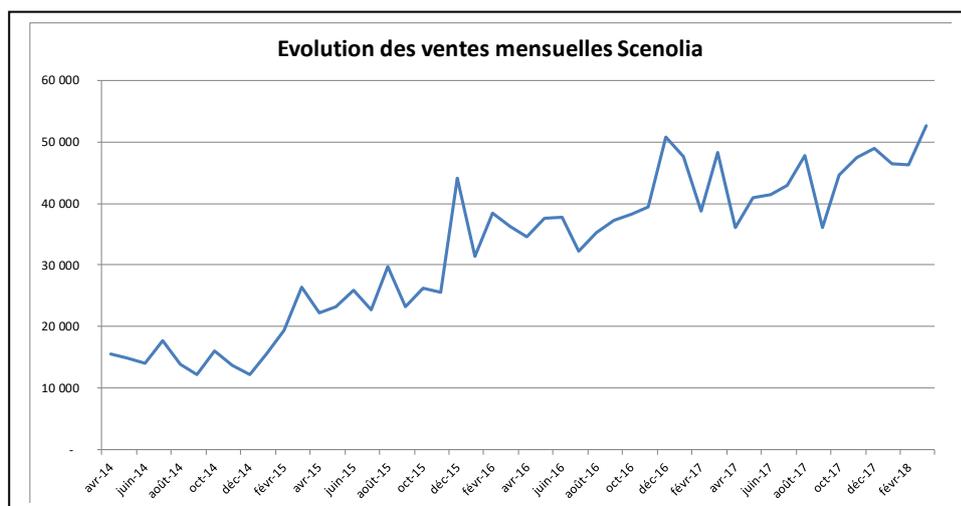
Le chiffre d'affaires hors groupe, par familles de produits, se décompose comme suit au 31 mars 2018 :



L'activité de « décoration intérieure », a généré un volume d'affaires de 4 690 K€, contre 5 210 K€ sur l'exercice précédent, soit une baisse d'environ 11%. Cette évolution est la conséquence de l'arrêt des ventes de cadres aluminium par le principal donneur d'ordres intervenu lors de l'exercice 2016/2017. Au niveau Consolidé le recul est de 14%.

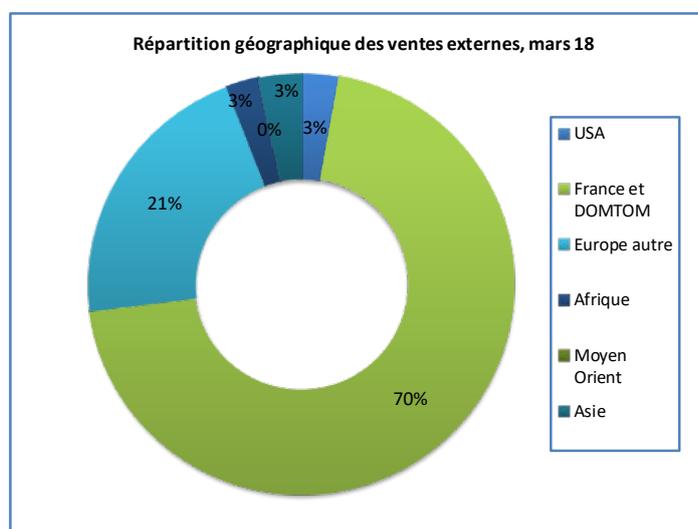
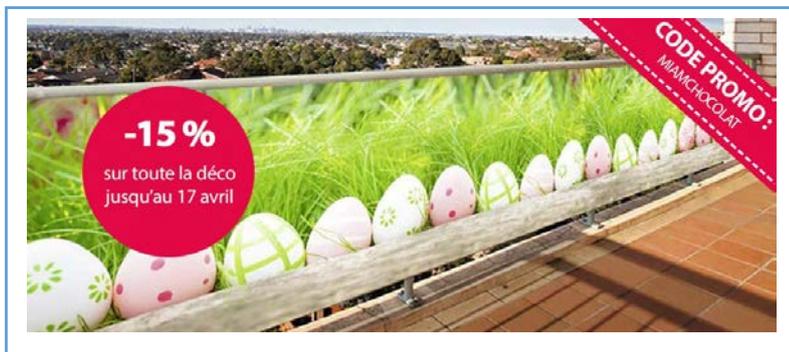


Exemple de nouveaux produits



Au 31 mars 2018, le carnet de commandes groupe, majoritairement composé de produits « hardware » atteint 10,8 M€ contre 17 M€ au 31 mars 2017 et 5,6 M€ au 31 décembre 2016. Au 31 mai 2018 il s'établit à 10 M€. Le groupe accentue ses efforts de digitalisation et de commercialisation via Internet.

La société poursuit la commercialisation de ses produits propres via son site internet <http://www.scenolia.com/>, qui a été refondu en juin 2018, et a mis en œuvre son site de print : <http://www.prismaprint.net/>.



La répartition des ventes externes (hors filiales) par zone géographique montre, par rapport à l'année précédente, une augmentation des ventes en France et un recul de la part des autres pays d'Europe.

I.2 - Résultats et faits significatifs de l'exercice

La hausse du chiffre d'affaires de 5,8 M€ (+63,6% pour les ventes groupe et +9,3 % pour les ventes externes) est principalement liée à la croissance de l'activité « Hard », et notamment des panneaux LED. En synthèse l'exercice est marqué par

- Un recul de la part de l'activité « hardware analogique » : -1,0 M€, sur les ventes externes exclusivement ;
- Une augmentation du poids des ventes de panneaux LED : +7,1 M€, partagée entre ventes externes et ventes aux sociétés du groupe ;
- Une diminution des ventes de l'activité décoration intérieure 0,6 m€,
- Une croissance de l'activité impression : 0,2 M€

Cette hausse globale du chiffre d'affaires s'accompagne d'une augmentation de la marge sur frais variables de production, qui passe de 11 197 K€ au 31 mars 2017 à 13 941 K€ au 31 mars 2018, soit une augmentation de 2 744 K€). En pourcentage, cette marge passe de 36,4% l'an dernier à 38,1% cette année, et profite à l'ensemble de nos lignes de produits.

La hausse, en valeur, provient essentiellement du développement de l'activité LED.

Les frais fixes ressortent à 12 962 K€, contre 13 186 K€ l'exercice précédent (-224 k€ soit une baisse de 1,7%). Les variations suivantes peuvent être notées :

- **Impression** : Les charges fixes croissent de 124 K€ environ, notamment sur les postes de salaires.
- **LED** : Les charges fixes augmentent, en lien avec l'activité LED sur la période ; en parallèle, la société a continué ses efforts sur l'activité analogique ;

- Les efforts réalisés dans le cadre du plan d'économie mis en œuvre sur l'exercice précédents ont généré une économie d'environ 0,8 M€ sur la période ;
- Les dotations aux amortissements et aux provisions sont stables : les provisions sur stocks enregistrées sur l'exercice ont été compensées par la baisse des dotations aux amortissements liée à la fin de l'amortissement de la technologie Bluetech intervenue sur la période précédente ;
- Les autres charges sont en hausse d'environ 400 K€, évolution principalement due à des dépenses de licences sur des produits LED et au dénouement d'un litige en contrefaçon, dont la charge, enregistrée en « Autres charges », est compensée sur l'exercice par des reprises de provisions et des produits divers ; la charge nette est non significative.

L'effectif, incluant les mandataires sociaux, est en hausse sur l'exercice, passant au 31 mars 2017 de 155 personnes à 164 personnes au 31 mars 2018.

Le résultat d'exploitation est un bénéfice d'exploitation de 1 685 K€ contre une perte d'exploitation de 1 220 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat est le fruit de la croissance du chiffre d'affaires, de l'amélioration des marges et du plan d'économie mis en place sur le précédent exercice.

Les produits financiers s'élèvent à 1 536 K€ dont :

- 1 132 K€ de dividendes de nos filiales Prismaflex AB (282 K€) et Distec (850 K€), contre 317 l'an passé (Prismaflex AB) ;
- 294 k€ de gains de change, essentiellement réalisés sur le USD.

Les charges financières s'élèvent à 1 634 K€, contre 834 K€ au 31 mars 2017. Ces charges financières intègrent :

- Une charge d'intérêt liée à ses emprunts structurés pour 92 K€ ;
- Des intérêts bancaires et commissions pour 28 K€ (factoring...) ;
- Des intérêts sur la dette commerciale Prismaflex AB (Suède) et DISTEC (Allemagne) pour 26 K€ ;
- Des pertes de change pour 367 K€, essentiellement sur l'USD et le ZAR ;
- Un abandon de compte courant vis-à-vis de notre filiale Prismaflex USA pour 243 K€
- Des provisions pour dépréciations des immobilisations financières pour 871 K€, dont 600 K€ sur les titres de Prismaflex AB, 147 K€ sur les titres de Prismaflex UK et K€ 124 sur les titres de Prismaflex RUS.

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente une perte de 98 K€ contre un gain de 108 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 839 K€ versus -85 K€ au titre de l'exercice précédent. Il est essentiellement composé de la plus-value réalisée sur la cession de titres auto-détenus (823 K€).

Au final, le résultat net s'établit à 2 456 K€, contre une perte de 954 K€ au titre de l'exercice précédent. L'impôt figurant dans les comptes correspond essentiellement à l'impôt sur les sociétés (144 K€) et au crédit impôt recherche (191 K€).

Les comptes intègrent des éléments particuliers figurant dans les postes « charges financières » et « charges exceptionnelles ». Afin de faciliter la lecture des comptes, nous présentons ci-après le calcul du résultat net retraité de ces éléments. Ce calcul représente une simple addition et ne prend pas en compte notamment, l'impact fiscal éventuel des retraitements qui y figurent.

	mars 18	mars 17
Chiffre d'affaires	36 556	30 791
Résultat exploitation	1 685	- 1 220
Résultat Financier	-98	108
Résultat Exceptionnel	839	-86
Impôt société	-30	-244
Résultat net	2 456	-954
Eléments particuliers significatifs	+48	453
Résultat net hors éléments particuliers	2 505	-500

Eléments particuliers	mars 18
Provision titres filiales	+871
Plus-value cession titres auto-détenus	-823
Total	+48

+ = charge - = produit

Le capital social, augmenté des primes d'émission, de la réserve légale et des réserves indisponibles ressort à 16 570 K€ au 31 mars 2018. La hausse par rapport à l'exercice précédent (+1 785 K€) s'explique essentiellement par l'augmentation de capital intervenue sur février 2018, et dans une moindre mesure par l'exercice de stocks options. Les capitaux propres s'établissent à 17 690 K€, contre 13 449 K€ au 31 mars 2017 (effet mécanique du résultat net de l'année et augmentations de capital).

I.3 - Activité en matière de recherche et développement

La société a réduit, au cours de l'exercice écoulé, son niveau d'activité de recherche et développement qui représente une charge d'exploitation globale de 130 K€, contre 444 K€ pour le précédent exercice (dont 314 K€ d'amortissement de ses frais de R&D). La société poursuit ses efforts d'innovation principalement dans les panneaux digitaux.

Au cours de l'exercice, les investissements en R&D immobilisés se sont élevés à 156 K€, contre 139 K€ pour l'exercice précédent. Cette année, comme l'année dernière, les efforts se sont concentrés sur les panneaux LED.

La société a obtenu le renouvellement de son label FCPI au titre d'entreprise innovante en juin 2017.

La société dispose

- D'une équipe dédiée à la recherche et au développement de panneaux LED ainsi qu'à leur intégration mécanique.
- D'une équipe qui travaille sur l'amélioration des process d'impression et le développement de nouveaux substrats.

Les objectifs prioritaires de développement restent les suivants :

ACTIVITE « HARDWARE » ET NOTAMMENT LED

- Poursuite des développements portant sur des **technologies avancées** (fibre optique, nouveau procédé de multiplexage) ;
- Développement d'une **architecture innovante** (alimentation AC/DC intégrée au module, structure mécanique modulaire, maintenance par la face avant) ;
- Intégration de **fonctions intelligentes** dans le logiciel de contrôle et supervision ;
- Développement de **produits (nouveaux formats et nouvelles résolutions)** ;
- Développement de produits certifiés **CEM** et classement feu EN950 / B2.

ACTIVITE « IMPRESSION »

- **Substrats** : développements de nouveaux substrats en liaison avec l'affichage, intérieur, extérieur et la décoration en général; Travail sur des substrats adaptés plus qualitatifs, écologiques et économiques;
- Développement du process numérique en amont et aval de l'impression (web to print, work-flow pre-press, découpe numérique, automatisation de l'emballage, personnalisation ; commerce sur internet).

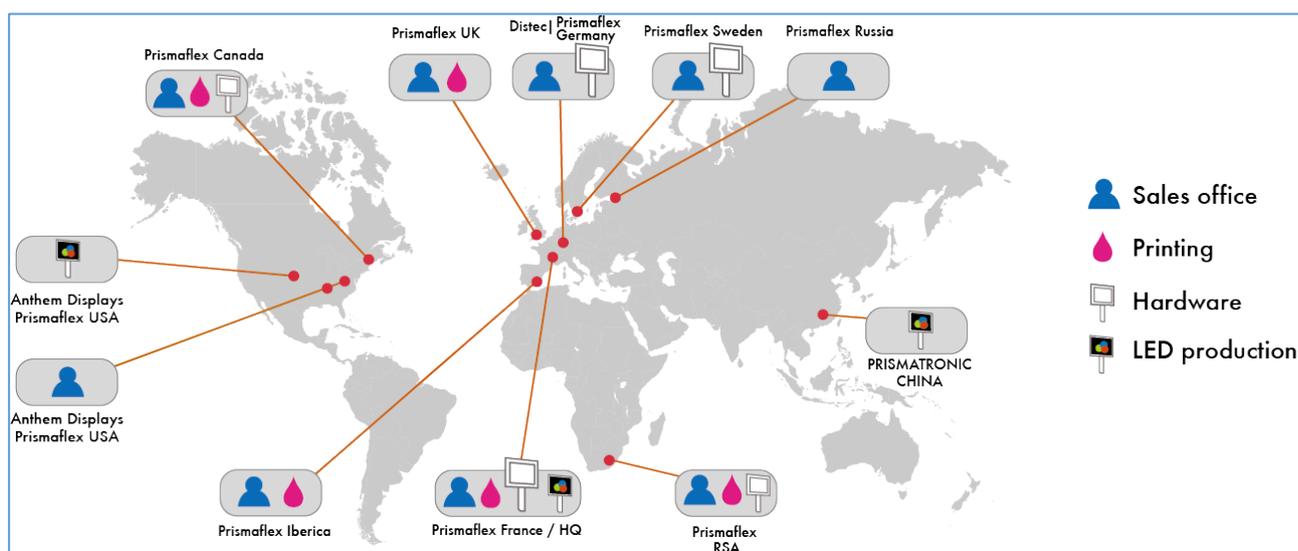
I.4 – Principaux agrégats de la société

Documents comptables annuels.
Comptes sociaux au 31 mars 2018 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Immobilisations	6 839	5 605	1 234	1 122
Titres de participation & autres immobilisations financières	35 044	23 342	11 702	12 712
ACTIF IMMOBILISE	41 883	28 947	12 936	13 834
Actif circulant	20 330	1 599	18 731	16 713
Autres	71		71	46
TOTAL ACTIF	62 283	30 545	31 738	30 593
BILAN PASSIF			Montant	Exercice Précédent
Capitaux propres			17 690	13 449
Autres fonds propres			153	490
Provisions risques et charges			130	344
Dettes et compte de régularisations			13 633	16 508
Autres			132	194
TOTAL PASSIF			31 738	30 593

COMPTE DE RESULTAT	31.03.2018	31.03.2017
Chiffre d'affaires net	36 556	30 791
Produits d'exploitation	38 235	31 438
Charges d'exploitation	36 550	32 658
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 685	- 1 220
Produits financiers	1 536	942
Charges financières	1 634	834
RESULTAT FINANCIER	-98	108
RESULTAT EXCEPTIONNEL	839	-85
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-30	-244
RESULTAT NET	2 456	-953

IMPLANTATIONS DU GROUPE PRISMAFLEX



I.5 - Marche des affaires de la société depuis le début de l'exercice en cours

Les premiers mois de l'exercice 2018/2019 (clôture au 31 mars 2019) font ressortir les tendances suivantes :

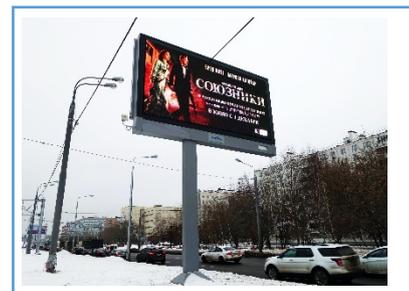
- Au 31 mai 2018, le carnet de commandes, essentiellement constitué de commandes cadres, s'élève à 10,0 M€ (contre 15,8 M€ au 31 mai 2017).
- Le premier semestre 2018/2019, devrait bénéficier d'une activité « hardware » bien orientée grâce notamment à la livraison d'une commande à un afficheur allemand important (un nombre important de panneaux LED restant à livrer sur le S1). L'activité impression connaît une légère contraction (-4%), entièrement compensée par une hausse de la décoration intérieure.

ACTIVITE « HARDWARE » :



Les ventes de la gamme Prismatronic représentent environ un tiers de l'activité Hardware sur le premier trimestre, et reculent légèrement en volume, du fait de livraisons importantes intervenues au premier trimestre 2017/2018 pour un afficheur allemand. Les produits d'affichage classiques, et notamment le mobilier urbain, ont vu leur chiffre d'affaire augmenter fortement, grâce notamment à notre filiale allemande.

Prismaflex, grâce à un portefeuille diversifié au niveau produits et zones géographiques, a la capacité de répondre aux évolutions du marché de l'affichage et à sa digitalisation.



ACTIVITE « IMPRESSION » :

- Les premiers mois de l'année traduisent un léger recul de l'activité. La société poursuit ses efforts pour proposer des produits économiques, respectueux de l'environnement avec une qualité de service améliorée. Le groupe renforce progressivement son positionnement sur le segment de la communication sur le point de vente (Espagne, Canada ...) et de façon générale développe ses ventes sur des secteurs nouveaux (trucks en Afrique du Sud...). La France tire pleinement profit de l'agrandissement de son site de production pour faire face à l'évolution des volumes.
- Le marché reste orienté sur une recherche de prix bas. La concurrence reste forte, ce qui ne permet pas une augmentation des prix de vente finaux. Le groupe vise donc du volume et des parts de marché. Il souhaite développer son site d'impression en ligne pour répondre à la digitalisation du marché.
- Le marché de l'indoor, plus qualitatif est un relai de croissance ; le travail de confection/ finition et la résolution demandée sont supérieurs. L'entreprise poursuit son adaptation à cette tendance et investit dans l'automatisation des process répétitifs.



ACTIVITE « DECORATION » :

- L'activité décoration est en hausse sur ce début d'année, hausse qui compense entièrement la baisse de l'impression. La société renouvelle progressivement sa gamme de produits avec son 1^{er} donneur d'ordre de l'activité décoration intérieure. De nouveaux produits viennent ainsi d'être approuvés et devraient être lancés prochainement.
- Parallèlement elle poursuit ses efforts de développement produits et de commercialisation notamment via son site de commercialisation web www.scenolia.com destiné à la vente directe de produits de décoration, site qui a été entièrement refondu sur ce début d'exercice. La facturation mensuelle continue de progresser, avec une moyenne s'établissant à 44 K€ sur l'exercice 2017-2018 contre 40 K€ l'année précédente.

PRISE DE CONTROLE :

Courant avril 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société américaine Anthem Displays, LLC. La finalisation de l'opération s'est faite par la création d'une nouvelle entité à laquelle Prismaflex USA et Anthem Displays, LLC ont apporté leur bilan. La nouvelle structure prend le nom d'Anthem Displays, LLC, l'entité anciennement dénommée ainsi étant rebaptisée AD Membership, LLC. Cette nouvelle structure, Anthem Displays, LLC, enregistrée en Caroline du Nord, est détenue à 50% par Prismaflex International et sa filiale Prismaflex USA, les 50% restant étant détenus par AD Membership, LLC. Suite à ce rapprochement, les comptes d'Anthem Displays seront consolidés par Prismaflex International.

Afin de sécuriser et maîtriser sa production de modules, le Groupe a fait le choix de créer Prisma China à Shenzhen dont il détient 60% du capital. En parallèle, le Groupe a cédé sa participation dans Prisma China, structure de production de modules LED dont il détenait 34%. Le débouclage de cette opération Prisma China n'a pas d'impact sur le résultat

I.6 - Perspectives 2018/2019

L'environnement économique de nos clients afficheurs semble s'éclaircir, et ce sur l'ensemble de nos marchés géographiques. Les demandes de prix sur les produits LED sont plus nombreuses. Les référencements, obtenus sur les panneaux LED, commencent à porter leurs fruits. Les budgets d'investissements de nos clients afficheurs sont focalisés sur ce type de produits, avec pour corollaire, la nécessité de mise en place de financements, ces investissements étant lourds et structurants.

Parallèlement les ventes de produits analogiques n'apparaissent plus comme la priorité d'investissement des clients afficheurs et sont en recul. Ils sont réalisés principalement lors de renouvellement d'appels d'offres. On constate alors que le nombre d'acteurs en capacité de répondre à ces besoins diminue, ce qui est plutôt favorable à la société qui a su conserver une offre diversifiée.

Ces tendances confortent le Conseil d'administration dans sa politique d'optimisation de sa gamme de produits analogiques, de renforcement de sa capacité d'impression digitale et de développement dans les produits LED, notamment au travers de la structuration internationale du groupe avec l'acquisition d'Anthem Displays et la création de la nouvelle unité en Chine.

La société souhaite maintenir une flexibilité de production. Ses marges de manœuvre en termes de coûts de production sont réduites et elle doit investir pour assurer le développement des volumes d'impression et de l'activité LED.

Ainsi elle poursuit ses efforts en vue de favoriser:

- Les développements produits des panneaux LED, leur intégration et leur différenciation;
- La mise en place de flux d'impression adaptés à chaque marché et optimisés en termes de productivité;

Les principaux axes de réflexion par activités concernent les thèmes suivants :

ACTIVITE « HARDWARE » :

- Développement de l'activité LED (intégration opérationnelle et commerciale d'Anthem Displays, lancement de la nouvelle usine en Chine, technique, production, SAV, service) de façon à pouvoir répondre à une demande croissante dans des délais conformes à l'attente de nos clients.
- Optimisation de notre gamme analogique et adaptation de ses structures de production (Distec en Allemagne...).

ACTIVITE « IMPRESSION » :

- Poursuite du développement de solutions d'impression économiques innovantes et amélioration continue des process de production (automatisation, optimisation) ;
- Veille technologique (matières, encres, machines & process) ;
- Focus sur la qualité du service client ;
- Développement du chiffre d'affaire sur des secteurs d'activité nouveaux.

ACTIVITE « DECORATION » :

- Développement de nouvelles gammes de produits ;
- Accompagnement de notre principal donneur d'ordre ;
- Amélioration et modernisation de notre site dédié www.scenolia.com.

I.7 - Activité des filiales

LA FILIALE SUEDOISE PRISMAFLEX AB a réalisé un chiffre d'affaires de 1 442 K€ au 31 mars 2018 contre 2 193 K€ au 31 mars 2017, soit une baisse de 34% (baisse de 32,6% hors effet devises). Les ventes externes, constituées essentiellement de panneaux trivision et statiques, sont en recul de 28% sur la zone de commercialisation de la filiale. Le recul observé provient principalement des ventes à nos filiales des produits gérés par la Suède. Cette baisse des volumes entraîne un recul du résultat opérationnel courant à 116 K€, 280 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net intégré en consolidation ressort à 172 K€ contre 283 K€ au 31 mars 2017.

LA SOCIETE PRISMAFLEX IBERICA a réalisé un chiffre d'affaires de 3 579 K€ au 31 mars 2018 contre 4 764 K€ au titre de l'exercice précédent soit un recul de 25%. La baisse du CA s'explique essentiellement par une vente de colonnes pour 1,6 M€ sur l'exercice 2016-2017. L'impression externe, principale activité, est en croissance de près de 11%.

La marge de production « impression » est en légère croissance, les charges d'exploitation sont maîtrisées. Le résultat net passe de 90 K€ au 31 mars 2017 à 155 K€.

LA SOCIETE PRISMAFLEX UK (qui détient depuis octobre 2011 100% des parts de la société Prismastronic UK, anciennement Urbanstorm) a réalisé un chiffre d'affaires de 2 921 K€, contre 2 815 K€ au 31 mars 2017, en hausse de 4% (9% à devises constantes). Cette évolution du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par un recul du chiffre d'affaires hardware d'environ 150 K€, compensé par l'activité d'impression externe, en hausse de 16%, à 2 681 K€ (hausse de 22% à devises constantes).

La société a travaillé à abaisser son point mort en réduisant notamment ses coûts de production de 7% à devise constante.

Le résultat d'exploitation s'établit à 32 K€, contre une perte de 109 K€ sur l'exercice précédent.

Le résultat net au 31 mars 2018 ressort positif à 5 K€ contre une perte de 195 K€ sur l'exercice précédent. Il intègre des pertes de change sur la dette vis-à-vis de Prismaflex International libellée en € pour 12 K€ (45 K€ en N-1). La société dispose de pertes reportables.

LA SOCIETE PRISMAFLEX USA a réalisé un chiffre d'affaires de 1 003 K€, contre 749 K€ au 31 mars 2017. Le recul apparent des ventes de trivision d'environ 8% en euros est uniquement dû à un effet devises ; les ventes de cadres, en hausse, compensant l'activité de pièces détachées, en recul. De plus, contrairement à l'exercice 2016-2017, la société a enregistré des ventes de LED au 31 mars 2018.

Le résultat net ressort à -32 K€, contre -164 K€ au titre de l'exercice précédent, cette amélioration étant essentiellement expliqué par le développement de l'activité LED.

LA SOCIETE PRISMAFLEX INC., basée à Toronto, a vu ses ventes passer de 5 656 K€ à 5 127 K€, en raison principalement de la décision de notre principal donneur d'ordre d'arrêter certains produits décoration. L'activité « hardware » (vente panneaux statique et pièces détachées) à 286 K€ est en hausse de près de 20% (30% à devise constante) et l'activité « impression » hors décoration intérieure est en baisse de 4% (mais stable à devises constantes).

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 332 K€ contre 76 K€ l'année précédente. La croissance des ventes de cadres et pièces détachées permet une meilleure absorption des coûts afférents, et la rentabilité des activités d'impression et de décoration est en hausse.

Le résultat net s'établit à 219 K€, contre 234 K€ au 31 mars 2017.

LA SOCIETE PRISMAFLEX RSA, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 997 K€, en recul de 23% (24% à devises constantes). L'activité « Hardware » a reculé de 55% à 10,2 MZAR (soit 672 K€), l'exercice précédent étant marqué par de fortes ventes. La baisse concerne particulièrement les produits LED (119 K€ contre 736 K€ au 31 mars 2017). L'activité « impression » est en baisse de 12% à devises constantes (-11% en €).

Le résultat d'exploitation de notre filiale passe de +398 K€ sur l'exercice précédent à +229 K€ au 31 mars 2018.

Le résultat net ressort à 58 K€ et intègre des frais financiers sur un compte courant avec Prismaflex International pour 74 K€.

LA SOCIETE DISTEC GMBH : Le chiffre d'affaires de notre filiale s'établit à 10 718 K€ contre 7 301 K€ l'exercice précédent, en hausse de 47%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des ventes de panneaux LED de près de 4,4 M€. Les ventes internes sont en recul : pour rappel, un marché important avait été livré l'an dernier via Prismaflex Iberica. Le résultat d'exploitation au 31 mars 2018 est stable à 769 K€. Le résultat net s'établit à + 520 K€.

LA SOCIETE PRISMAFLEX RUS a démarré son activité début 2015. Son chiffre d'affaires externe s'élève à 534 K€ contre 224 K€ l'année précédente et son résultat d'exploitation à - 104 K€ contre -44 K€ sur l'exercice précédent. Le résultat net s'établit à - 117 K€ (dont une perte de change de 31 K€) contre un bénéfice de 9 K€ l'an passé (dont un gain de change de 52 K€).

LA JV PRISMA China : cette société n'est plus consolidée au 31 mars 2018, Prismaflex International étant à la clôture en discussions avancé pour céder ses titres. Cette transaction n'aura pas d'impact négatif sur les comptes de l'exercice suivant.

L'activité de la société de commercialisation **PRISMAFLEX MIDDLE EAST** basée au Bahrein a été arrêtée en septembre 2003, cette société est toujours en cours de liquidation volontaire.

I.8 – Comptes consolidés et principaux agrégats

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent du rapport de gestion relatif aux comptes sociaux.

En M€ (en cours d'audit)	12 mois		Ecart en M€	Exercice 17/18	
	31.03.18	31.03.17		6 mois 31.03.18 S2	6 mois 30.09.17 S1
Chiffre d'affaires	54,83	50,12	+4,71	30,54	24,29
Résultat opérationnel courant	3,23	0,87	+2,36	2,81	0,42
Autres produits et charges (incluant perte de valeur du goodwill)	0,00	-0,45	+0,45	0,00	0,00
Résultat opérationnel	3,32	0,42	+2,80	2,81	0,42
Résultat financier hors change	-0,27	-0,27	0,00	-0,13	-0,14
Pertes & gains de change	-0,15	0,38	-0,53	0,20	-0,35
Impôts	-0,61	-0,48	-0,13	-0,64	0,04
Résultat net des activ. cédées/ quote-part MEQ	0,00	-0,25	+0,25	-0,02	-0,02
Résultat net	2,19	-0,20	+2,39	2,25	-0,06
Résultat net part du groupe	2,16	-0,17	+2,34	2,24	-0,08
Capacité d'autofinancement	3,59	1,84	+1,75	2,92	0,67

Capitaux propres part du groupe	17,15	12,67	+4,49
Dettes financières nettes	4,60	8,75	-4,15
Gearing	0,27	0,69	

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE ANNUEL

En M€					Q4 18	Q4 17		
	2017/2018	2016/2017	Var M€	Var.%			Var M€	Var.%
Activité impression	30,88	30,86	+0,02	+0,1%	8,09	7,88	+0,20	+2,5%
Activité cadres	23,95	19,26	+4,69	+24,4%	6,95	7,52	-0,56	-7,5%
Total de la période	54,83	50,12	+4,71	+9,4%	15,04	15,40	-0,36	-2,3%
Total à devises constantes	55,23	50,12	+5,10	+10,2%	15,29	15,40	-0,12	-0,7%

La variation à devises constantes s'explique principalement par l'appréciation de l'Euro face au ZAR Sud-Africain et au Dollar canadien.

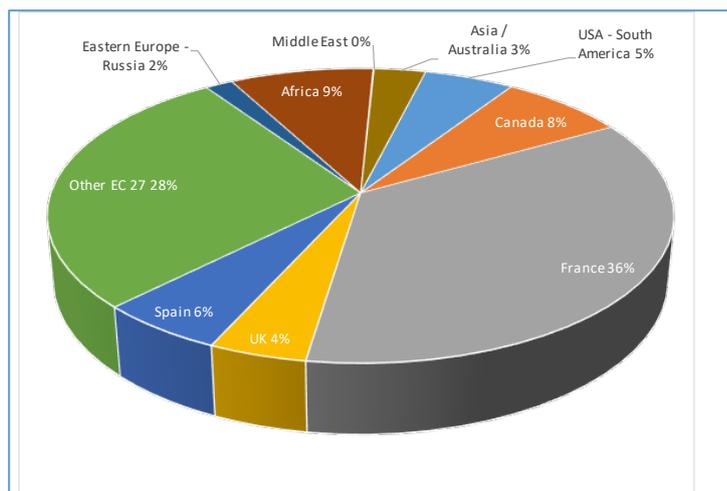
Le quatrième trimestre enregistre un bon niveau de chiffre d'affaires à 15,04 M€, la base de comparaison 2016/2017 étant exigeante. Sur 12 mois, le chiffre d'affaires total atteint 55,23 M€ à devises constantes en progression de 10,2% et valide la dynamique de croissance constatée sur l'exercice.

L'activité impression, hors décoration intérieure, s'inscrit à 25,19 M€ en progression de 1,8% par rapport à N-1. Après un T3 en léger repli, le T4 affiche une activité en hausse de 4,6%.

L'activité décoration intérieure s'établit à 5,69 M€ contre 6,64 M€ sur l'exercice 2016/2017 (pour mémoire, courant 2016/2017 arrêt des ventes de cadres aluminium par le principal donneur d'ordre). Le chiffre d'affaires de cette activité semble se stabiliser autour de 1,5 M€ par trimestre.

L'activité hardware a été soutenue sur l'ensemble de l'exercice avec un chiffre d'affaires de 23,95 M€ en croissance de 27,8%. Cette dynamique est principalement due aux bonnes performances de l'activité panneaux LED qui représente 14,08 M€ sur l'exercice, soit une hausse de 120%. Cette ligne de produits connaît un succès croissant auprès des afficheurs, des grandes enseignes, mais également des collectivités locales (journaux électroniques d'information).

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



Nous constatons une augmentation en valeur relative de la France et de l'Asie.

La part relative de l'Espagne, à l'Europe et Europe de l'Est/Russie et à l'Afrique est en retrait.

RESULTATS

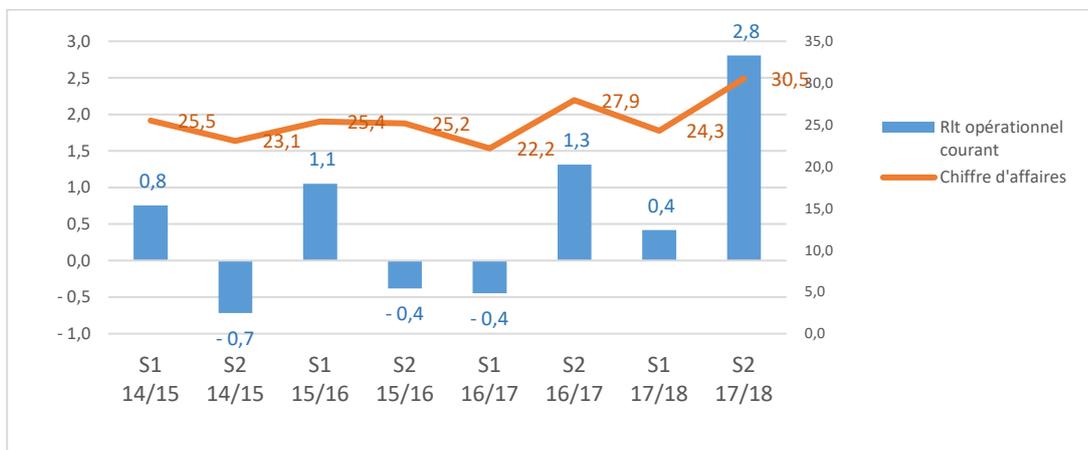
Prismaflex International enregistre sur l'ensemble de l'exercice de bonnes performances avec un chiffre d'affaires de 54,83 M€ (+9,4% de croissance organique) tiré par des ventes de panneaux LED en hausse de 120% à 14,08 M€. L'activité impression hors décoration intérieure affiche une progression de ses ventes de 1,8%, à 25,19 M€. Le secteur de la décoration intérieure s'établit quant à lui à 5,69 M€ contre 6,64 M€ sur l'exercice précédent (pour rappel, arrêt des ventes de cadres aluminium au principal donneur d'ordre en 2016/2017).

Cet effet volume conjugué à une bonne maîtrise des marges et des coûts de structure, fruit du plan d'économies mis en œuvre en 2016-2017, permet au résultat opérationnel de progresser de 238% à 3,23 M€. La rentabilité opérationnelle ressort ainsi en forte progression à 5,9% du chiffre d'affaires contre 0,8% en 2016-2017.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 2,80 M€ contre 0,53 M€ en N-1 en progression de 428% malgré un impact de change défavorable. Le coût de l'endettement financier brut est resté stable à 0,27 M€ contre 0,30 M€ en N-1.

Le résultat net constitue un bénéfice de 2,19 M€ contre une perte de 0,20 M€ l'exercice dernier. Il intègre une charge d'impôt de 0,60 M€ (pas d'activation du déficit reportable) contre 0,48 M€ en N-1.

Vous trouverez ci-après une analyse semestrielle (en M€) des résultats d'exploitation consolidés qui traduisent l'évolution de notre activité et son lien avec le CA.



L'effectif du Groupe s'élève à 330 salariés au 31 mars 2018 contre 311 salariés au 31 mars 2017 (hors Prisma China). Cette évolution concerne essentiellement la France (+12), l'Afrique du Sud (+5), l'Espagne (+2) et le Royaume-Uni (+2).

La valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 5,2 M€, contre 5,5 M€ à la clôture précédente, la variation venant uniquement des taux de change. La principale valeur concerne notre filiale suédoise, pour 3,7 M€. L'évaluation de leur valeur résulte d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes consolidés.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 1,60 M€ contre 1,58 M€ au 31 mars 2017.

Les principales acquisitions corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice concernent :

- 0,79 M€ de matériel d'impression (machines UV en Espagne, en Afrique du Sud et en France essentiellement) ;
- 0,72 M€ de matériels pour l'activité « hardware » dont une machine de découpe en Allemagne, des moules et de la R&D en France ;
- 0,09 M€ d'immobilisations diverses (informatique, travaux...).

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ressortent à 3 196 K€ contre 331 K€ l'exercice précédent. Ils prennent en compte une variation négative du besoin en fonds de roulement de +0,6 M€. Le niveau de stock à 8,5 M€ est en recul de 0,6 M€. Le poste client est en baisse de 0,9 M€. L'objectif reste d'arriver à gérer notre BFR compte tenu de l'augmentation de l'activité LED.

En termes de financement, le Groupe a principalement :

- Financé 0,97 M€ d'investissements sous forme de crédit-bail, essentiellement pour ses équipements décrits ci-dessus ;
- Mis en place des prêts ses banques françaises (1,20 M€) pour financer ses développements LED, les efforts de digitalisation ;
- Remboursé pour 2,65 M€ de dettes financières hors intérêts au titre de l'exercice : 1,68 M€ de prêts et financements divers et 0,97 M€ de crédits baux.

Le Besoin en Fonds de Roulement à 10,62 M€ représente 19% du chiffre d'affaires contre 20% l'exercice précédent. Le besoin normatif se situe entre ces deux pourcentages.

En M€	mars-18	mars-17	mars-16	mars-15
BFR d'exploitation	10,62	10,14	8,23	9,32
% Chiffre d'affaires	19%	20%	16%	19%

Les dettes nettes consolidées s'élèvent à 4,60 M€ contre 8,75 M€ au 31 mars 2017.

Le ratio dettes nettes sur fonds propres reste sous contrôle à 0,27 contre 0,69 l'année précédente. Ces variations des dettes nettes et du gearing s'explique notamment par le fait qu'au 31 mars 2018, le groupe dispose dans sa trésorerie du fruit de la cession des actions propres réalisées sur le premier semestre pour 1,2 M€, et des fonds issus de l'augmentation de capital opérée en février 2018 pour 1,8 M€.

Les fonds propres part du groupe s'élèvent à 17,15 M€ en recul de 4,5 M€ par rapport au 31 mars 2017, hausse notamment expliquée par résultat de la période, la cession des titres auto-détenus et l'augmentation de capital, compensés par un effet négatif lié aux écarts de conversion.

Dans le cadre de ses négociations en Suède, la société a donné un accord de principe pour réduire progressivement sa ligne de trésorerie.

Des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2018 est de 800 K€.

Des garanties de marché (caution de restitution d'acompte...) sont émises par nos partenaires financiers pour répondre aux demandes des clients pour l'activité LED et Hardware.

Au 31 mars 2018, des achats à terme pour un montant total équivalent de 4 172 K€ sont en cours.

I.9 – Prises de participations durant l'exercice

La liste des filiales et participations figure en Annexe des comptes. Aucune prise de participation n'est intervenue sur l'exercice.

I.10 – Décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs et des créanciers

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 20 mars 2017, je vous informe qu'à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2018, les factures reçues et émises non réglées se décomposent comme suit :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4 du Code de commerce)

Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						773
Montant total des factures concernées TTC	2 781	1 491	-160	15	18	1 363
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	10,5%	5,6%	-0,6%	0,1%	0,1%	
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	22					
Montant total des factures exclues	296					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 433-1 du Code de commerce						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, en milliers d'euros						
	0 jour (Indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						1 070
Montant total des factures concernées TTC	4 314	1 037	170	33	358	1 598
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	11,8%	2,8%	0,5%	0,1%	1,0%	16,6%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	202					
Montant total des factures exclues	382					
C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L. 433-1 du Code de commerce						
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : entre 30 et 60 jours					

I.11 – Montant des dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 28 883 € contre 27 164 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

I.12 – Frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.5 du même code.

I.13 – Dividendes

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

II - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Ce paragraphe II constitue, en application de l'article L.225-37, alinéa 6 du Code de commerce, le rapport sur le gouvernement d'entreprise institué par l'ordonnance du 2017-1162 du 12 juillet 2017 codifié à l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

II.1 – Principes de gouvernance

Avec son transfert sur ALTERNEXT depuis le 12 décembre 2014 (dénommé depuis EURONEXT GROWTH), la référence à un quelconque code de gouvernement d'entreprise n'est plus applicable à la Société. Toutefois elle s'efforce d'appliquer les principes de bonne gouvernance des sociétés en se référant au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que révisé le 24 novembre 2016 et précisé par son guide d'application du 21 décembre 2016.

II.2 – Principes de rémunération - avantages

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquelles les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Depuis le passage de la Société sur ALTERNEXT (dénommé depuis EURONEXT GROWTH), il n'existe plus de comité des nominations et rémunérations.

II.3 – Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

II.3.1. Nomination d'administrateurs

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017 et clos le 31 mars 2018, la composition du Conseil d'administration n'a pas évolué.

Nous vous rappelons cependant que suite au décès de Madame Natalie BASSOULS intervenu le 16 janvier 2018, la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, administrateur, a désigné, le 9 février 2018, Madame Salomé BASSOULS en qualité de représentant permanent aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

II.3.2. Modifications statutaires

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2017 et clos le 31 mars 2018, les statuts ont été modifiés à deux reprises :

- En date du 29 septembre 2017 suite à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du même jour ayant décidé la modification de l'objet social prévu à l'article 3 des statuts dans ces termes :
 - « La fabrication et la commercialisation, dans tout pays et par quelque moyen que ce soit, de tout produit et notamment de panneaux LED relevant des secteurs d'activité de la publicité extérieure ou intérieure, de la signalétique ou de la décoration ».

L'extrait K bis de la société a été ainsi mis à jour en conséquence ;

- En date du 20 février 2018 suite à deux augmentations du capital social :
 - Une première augmentation du capital social dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration du 16 février 2018 suite à la constatation de l'exercice de 4.335 options de souscription d'actions, soit une augmentation de capital de 8.670 € par la création de 4.335 actions nouvelles au nominal de 2€. Le capital social est ainsi passé de 2.392.526 € à 2.401.196 € ;
 - Une seconde augmentation du capital social dont la réalisation a été constatée par le Conseil d'administration du 20 février 2018 résultant d'un placement privé en mis en œuvre par le Conseil d'administration du 16 février 2018, soit une augmentation de 230.000 € par la création de 115.000 actions nouvelles au nominal de 2 €. Le capital social est ainsi passé de 2.401.196 € à 2.631.196 €.

II.4 – Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, la composition du Conseil d'administration de votre société a été la suivante :

	Date de la première nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales	Autres mandats exercés
Pierre-Henry BASSOULS 56 ans	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2019 AGO sur comptes clos le 31/03/2019	Président du Conseil d'administration Directeur général	Administrateur – Financière JPN Fixations Presidente – Prismaflex Iberica Director & CEO – Prismaflex UK President – Prismaflex AB Director & CEO – Prismaflex USA Director – Prismaflex Hkg Ltd Gérant – Eurl Château des Vergers
FINANCIERE JPN FIXATIONS Représentée par Madame Salomé BASSOULS	Cooptation le 19/04/2011 ratifiée le 30/09/2011	AGO sur comptes clos le 31/03/2019	Administrateur	Pas d'autre mandat.
Jean-Philippe DELMOTTE 53 ans	30/09/1999 28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2023 AGO sur comptes clos le 31/03/2023	Administrateur Directeur général délégué	Administrateur – Financière JPN Fixations Président du Conseil d'administration & DG – Financière JPN Fixations Director – Prismaflex Iberica Chairman - Prismaflex Inc (Canada) Director – Prismaflex RSA Director Prismaflex HKG Ltd Gérant – SCI Dalesi
Emmanuel GUZMAN 51 ans	Cooptation le 15.04.2014 Cooptation ratifiée par AGOE du 29.09.2014	AGO sur comptes clos le 31/03/2023	Administrateur	Director – Prismaflex USA (jusqu'au 25 janvier 2018) Administrateur – Prismaflex AB (jusqu'au 25 janvier 2018) Administrateur – Prismaflex Iberica (jusqu'au 25 janvier 2018) Director – Prismaflex RSA (jusqu'au 12 février 2018) Directeur général – LGMH Directeur général – Hôtel des Barolles (jusqu'au 29 mars 2018) Directeur général – SAS IMBA (jusqu'au 9 mars 2018)
Monsieur Wilfrid RAFFARD (*) 67 ans	29.09.2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2020	Administrateur Indépendant (*)	Président Directeur Général – ComValue Gérant SCI Paul RAFFARD

(*) étant précisé que :

- Depuis la nouvelle édition du code de gouvernement d'entreprise Middlenext du 14 septembre 2016, il est recommandé aux sociétés cotées sur ALTERNEXT (devenu depuis EURONEXT GROWTH), comme celles dont les titres sont cotés sur un marché réglementé, d'avoir au moins un administrateur indépendant au sein du Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration considère que Monsieur Wilfrid RAFFARD est un administrateur indépendant

Il est précisé :

- Qu'étant donné l'effectif du Groupe PRISMAFLEX, la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'est pas tenue de désigner des administrateurs représentant les salariés en application de l'article 9 de la loi n°20-204 du 4 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi codifié à l'article L.225-27- du Code de commerce ;
- Que ces dispositions relatives à la nomination d'administrateurs salariés ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT).

II.5 – Mission du Conseil d'administration

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- Déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- Procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- Statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-40 du Code de Commerce,
- Mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales.

II.6 – Information des administrateurs

La société s'est attachée à assurer le meilleur accès possible des administrateurs aux informations, agrégats et documents à l'effet de permettre à ces derniers d'assurer pleinement leur mission. En ce sens, elle a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, à une information pertinente, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité d'entreprise, aux commissaires aux comptes.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé :

- À l'effet de mieux préparer chaque séance du Conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- Les administrateurs et les représentants du comité d'entreprise au Conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du Conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- Les séances du Conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des informations portées à la connaissance des administrateurs en Conseil,
- Les états de synthèse qui ont été soumis au Conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps,
- Au cours des séances du Conseil d'administration, et toutes les fois que cela s'avérait pertinent, en complément des documents mis à disposition des administrateurs, des membres des comités et des commissaires aux comptes, des présentations synthétiques et illustrées, ont été faites en séance et commentées, ces présentations servant souvent, après adaptation, à la communication externe de la Société (réunion SFAF notamment),
- Le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du Conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du Conseil.

II.7 – Mesures prises ou à venir pour évaluer les performances du Conseil d'administration

Eu égard au nombre et à l'importance des questions traitées en séance du conseil, la fréquence de ces réunions sur l'exercice en cours est maintenue (trois séances du Conseil ont eu lieu sur le premier trimestre de l'exercice en cours).

II.8 – Principes de rémunération des administrateurs – avantages

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010 a fixé à 21.200 € le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

Le Conseil d'administration du 15 avril 2014 a décidé, pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et les exercices suivants, de répartir comme suit les jetons de présence :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henry BASSOULS	7.600 €
FINANCIERE JPN FIXATIONS	-
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3.800 €
Emmanuel GUZMAN	3.800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6.000 €

II.9 – Direction Générale

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes (Conseil d'administration du 30 septembre 2011) :

(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le Directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, accomplir les actes suivants :

- La création de filiale, de succursale et/ou de bureau ;
- La prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou groupements et la cession partielle ou totale de participations ;
- L'acquisition, l'aliénation d'immeubles et/ou la constitution de droits réels sur lesdits immeubles ;
- La prise ou mise en location d'immeubles supérieur à 50.000 € hors taxe annuel ;
- Toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 500.000 € hors taxes ;
- Sous réserve des cas requérant une autorisation préalable du Conseil d'administration, la constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles, ainsi que la constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers, à l'exception de celles afférentes aux financements des biens immobilisés dans le cadre des budgets annuels ;
- La signature de tout contrat de prêt ou autre mode de financement dont le montant est supérieur à 500.000 € annuels

Étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».

Hormis des délégations simultanées conférées par le Conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du Conseil d'administration de délégation particulière.

II.10 - Mandats – rémunérations perçues

II.10.1 – Mandataires sociaux dirigeants

II.10.1.1 - Mandats

PIERRE-HENRY BASSOULS – Président du Conseil d'administration – Directeur général de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur– « Business developer » (depuis le 06.06.2012)	Financière JPN Fixations
Presidente	Prismaflex Iberica
Director & CEO	Prismaflex UK
President	Prismaflex AB (Sweden)
Director & CEO	Prismaflex USA, INC
Director	Prismaflex HKG Limited
Gérant	Eurl Château des Vergers

JEAN-PHILIPPE DELMOTTE - Administrateur et Directeur général délégué de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009), Directeur Général (depuis le 04.01.2010), Président du CA (depuis le 05.06.12)	Financière JPN Fixations
Chairman	Prismaflex Inc (Canada)
Director (depuis le 26 janvier 2018)	Prismaflex RSA
Director	Prismaflex Iberica
Director depuis le 19 avril 2017	Prismaflex HKG Limited
Gérant	SCI Dalesi

II.10.1.2 – Rémunérations - présentation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Même si ces informations ne sont plus obligatoires depuis le transfert de la société sur EURONEXT GROWTH, dans un souci de transparence nous détaillons ci-après les éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Eléments de la rémunération	Monsieur Pierre-Henry BASSOULS Président du Conseil d'administration et Directeur général	Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE Directeur général délégué
Rémunération fixe brute annuelle	PRISMAFLEX : 45.293 FINANCIERE JPN FIXATIONS : 110.293 € (contrat de travail de « Business Developer ») PRISMAFLEX UK et PRISMAFLEX IBERICA : 165.670 € au total (avantages en nature inclus)	PRISMAFLEX : 25.464 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 173.736 € (Mandat de Président du CA et DG)
Rémunération variable annuelle brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable annuelle différée brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable pluriannuelle brute	PRISMAFLEX : Aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération exceptionnelle	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Indemnité diverses (non concurrence, cessation de fonction, prise de fonction...)	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Régime de retraite supplémentaire	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Jetons de présence	PRISMAFLEX : aucun FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun	PRISMAFLEX : aucun FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun
Avantages de toute nature	PRISMAFLEX : 2.694 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 2.694 € (contrat de travail)	PRISMAFLEX : 6.372 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 13.148 €

II.10.2 – Mandataires sociaux non dirigeants

FINANCIERE JPN FIXATIONS – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, nommée, administrateur le 19 avril 2011, n'a perçu, au titre de son mandat d'administrateur, aucun jeton de présence au titre de l'exercice écoulé.

Madame Natalie BASSOULS, a représenté la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, en qualité de représentant permanent aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL jusqu'à son décès le 16 janvier 2018.

Madame Natalie BASSOULS, comme précisé ci-dessus, a été remplacée dans cette fonction de représentant permanent de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL par Madame Salomé BASSOULS.

Il est rappelé que Madame Natalie BASSOULS était, par ailleurs, administratrice de FINANCIERE JPN FIXATIONS et titulaire d'un contrat de travail avec la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL depuis le 1^{er} août 2011.

Madame Salomé BASSOULS a également succédé à Madame Natalie BASSOULS en qualité d'administrateur de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS. Elle n'est, en revanche, titulaire d'aucun contrat de travail.

WILFRID RAFFARD – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu 6.000 € de jetons de présence versés respectivement en Mars 2018 au titre de son mandat d'administrateur. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle. Il assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions règlementées.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

EMMANUEL GUZMAN - ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Emmanuel GUZMAN, administrateur de la société depuis le 2 mai 2014, n'a reçu aucun de jeton de présence au titre de son mandat d'administrateur pour l'exercices clos le 31 mars 2018. Durant l'exercice écoulé, il a perçu également sa rémunération et un avantage en nature au titre de son contrat de travail au sein de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS et ce, jusqu'à sa démission de ses fonctions salariées de Directeur financier ayant pris effet le 28 février 2018.

Depuis cette date, Monsieur Emmanuel GUZMAN est remplacé dans ses fonctions par Madame Florence THEROND et Monsieur Luc CORMORECHE.

Monsieur Emmanuel GUZMAN demeure administrateur de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Monsieur Emmanuel GUZMAN	Société
Director (jusqu'au 25 janvier 2018)	Prismaflex USA, INC
Administrateur (jusqu'au 25 janvier 2018)	Prismaflex AB (Sweden)
Administrateur (jusqu'au 25 janvier 2018)	Prismaflex Iberica
Director (jusqu'au 12 février 2018)	Prismaflex RSA
Prismaflex HKG Limited jusqu'au 19 avril 2017	Director
Directeur Général	LGMH
Directeur Général (jusqu'au 29 mars 2018)	SAS Hôtel des Barolles
Mandat de directeur Général (jusqu'au 9 mars 2018)	SAS Imba

Les sociétés LGMH, SAS Hôtel des Barolles & Imba n'ont pas de rapport avec l'activité de Prismaflex International.

M. GUZMAN a exercé, en décembre 2017, les 2.893 options de souscription d'actions dont il était bénéficiaire et qu'il pouvait exercer depuis le 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2019. Cet exercice de stock-options a été constaté lors de la séance du Conseil d'administration du 16 février 2018.

M. GUZMAN est rentré chez Prismaflex International, en tant que directeur Financier, le 25 février 2008.

Son contrat de travail et ses droits associés ont été transférés sur la société Financière JPN Fixations le 1^{er} octobre 2012.

Il a démissionné de ses fonctions salariées avec effet le 28 février 2018.

Sa rémunération annuelle brute avantage en nature, salaire variable et jetons de présence inclus s'élève à 149 281 €. Elle n'intègre aucun jeton de présence au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

II. 11 – Délégations de l'assemblée générale en cours de validité à ce jour

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	EXPIRATION
29.09.2017 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) – Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2019
29.09.2017 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par des offres au public, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription) - Plafond global : 1.500.000 € en actions et 5.000.000 € en obligations ou autres valeurs	28.11.2019
29.09.2017 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières - Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2019
29.09.2017 (16 ^{ème} résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28.11.2019
29.09.2017 (14 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	28.11.2019
29.09.2017 (15 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un PEE (article L.225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce)	28.11.2019
29.09.2017 (9 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites	28.11.2020
29.09.2017 (10 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions	28.11.2020

Au cours de l'exercice écoulé, seule la délégation de compétence a été mise en œuvre pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières accordée au Conseil d'administration a été mise en œuvre lors de l'exercice clos le 31 mars 2018 lors de la séance du conseil d'administration du 16 février 2018.

II.12 - Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société

La Société respecte et veille au respect, en fonction des informations dont elle dispose, de la réglementation (issue du Code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF et de ses recommandations) applicable aux sociétés cotées sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT) et notamment relative :

- Aux obligations de déclaration et de publicité pour les dirigeants et personnes assimilées en cas de certaines opérations sur titres ;
- À la diffusion de toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours ;
- Aux obligations de toute personne détenant une information privilégiée.

II.13 – Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier et Règlement MAR n°596/2014 du 16 avril 2014 entré en vigueur le 3 juillet 2016, nous vous informons que la société a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 des informations suivantes relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

- Au 31 mars 2018, Monsieur Emmanuel Guzman a cédé 2 893 titres de la société pour un montant de 53 188 € ;
- Aucune autre valeur supérieure à 20.000 € n'a été déclarée par d'autres dirigeants ou personnes assimilées.

II.14 – Conventions réglementées

L'AMF, dans sa recommandation n°2012-05 (propositions n°23 et 33), propose de présenter dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle :

- Les conventions réglementées conclues par une filiale concernant, directement ou indirectement, un gérant, un dirigeant et/ou administrateur de la société cotée ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la société ;
- Les nouvelles conventions soumises à autorisation.

Cependant, en application de la position de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF, et dans la mesure où le présent rapport est intégré au rapport annuel, publié sur le site internet de la société et transmis à l'AMF, qui contient le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, il a été considéré souhaitable de se référer directement au rapport des commissaires aux comptes.

II.15 - Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir au vote à distance par voie électronique qui aurait supposé une modification statutaire.

II.16 Contrats de prêts inter-entreprises en cours consentis (article L. 511-6 3-bis du Code monétaire et financier)

La Société n'a consenti sur l'exercice clos le 31 mars 2018 aucun prêt entrant dans le cadre de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

A ce titre, aucune communication au commissaire aux comptes n'est requise (article R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier).

III - GESTION DES RISQUES

La société est cotée depuis le 12 décembre 2014 sur Alternext PARIS -désormais EURONEXT GROWTH- (la société était auparavant cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris).

Comme l'année précédente, elle n'est plus tenue, depuis cette date, de publier pour elle et ses filiales un rapport en matières sociale et environnementale.

Toutefois, la société a décidé, dans le rapport du Conseil d'administration, de fournir une information enrichie, en matières sociale et environnementale, sur la principale société de production située en France qui représente 51% des ventes externes et 50% des effectifs du groupe.

III.1 Informations sociales

Le nombre de collaborateurs de la société Prismaflex International au 31/03/18 est de 164 personnes (dont 2 congés parentaux à temps partiel) contre 152 au titre de l'exercice précédent.

- Femmes : 35% - moyenne d'âge : 44 ans
- Hommes : 65% - moyenne d'âge : 41 ans

Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 15 embauches en CDD, aucune embauche en CDI, 11 personnes ont quitté l'entreprise dont 8 fin de CDD, 1 départ en retraite, 1 démissions.

Le temps partiel est favorisé et représente plus de 8% de l'effectif. La société emploie 5 travailleurs handicapés contre 7 au titre de l'exercice précédent.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. L'intérim représente une charge (en production) de 1 441 K€ au 31 mars 2018 contre 1 400 K€ lors de l'exercice précédent. Le recours aux heures supplémentaires est dû à un surcroît temporaire de l'activité, il est dans ce cas, principalement fait appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Le montant de la sous-traitance de production hors installation s'élève à 631 K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié à l'activité de confection, d'assemblage de toiles pour les activités décoration et impression.

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- ANALYSE DES DIFFICULTES EVENTUELLES DE RECRUTEMENT : Des difficultés de recrutement sur certains profils et en raison de la situation géographique de l'entreprise, à l'extérieur de Lyon, sont rencontrées.
- ANALYSE DES LICENCIEMENTS : Non concerné.
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DUREE DE CELUI-CI POUR LES TEMPS PLEIN ET LES SALARIES A TEMPS PARTIEL : L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
 - Horaires hebdomadaires du personnel non cadre : 35h, 37h50 avec 14,5 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
 - Le personnel cadre, au forfait annuel de 216 jours bénéficie de 10 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
 - Le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS : Les absences sont principalement liées à des arrêts maladie notamment de longue durée.
- LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION : Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société demeure très attentive à ce que le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes soit bien traduit dans les faits et soit bien une réalité, en offrant une chance égale en matière d'emploi et de rémunération, dans le respect des lois, aux personnes possédant les qualifications requises, sans considération d'origine, de religion, de nationalité, d'appartenance syndicale ou politique, d'âge ou de handicap.
La société a signé un accord d'intéressement qui couvre les exercices 2016 à 2019.
- LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS : La société est dotée d'une délégation unique (DP/CE), d'un CHSCT et d'un délégué syndical. Les relations sociales au sein de la société sont fondées sur le respect et le dialogue. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, des réunions de négociation ont eu lieu chaque année au sein de la société afin de favoriser un climat social de qualité, propice à l'efficacité individuelle, collective et au développement de l'entreprise.
- LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :
 - La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets prioritaires. Les actions qui permettent de garantir le respect des obligations réglementaires en la matière sont conduites et suivies par site. Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.
 - La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. Le nombre d'accidents du travail est stable par rapport à l'exercice précédent.
 - Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites au maniement des extincteurs, ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.
- LA FORMATION :
 - La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
 - Depuis plusieurs années, la société investit dans la formation de ses collaborateurs et, chaque année, va au-delà de son obligation légale. L'effort de formation n'intègre pas les formations « métier » dispensées directement sur le poste de travail.
- LES ŒUVRES SOCIALES AINSI QUE LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITES : La société satisfait totalement à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés. La société assure un suivi des collaborateurs handicapés par des mesures de prévention avec analyse de postes.
La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et parfois pour de la sous-traitance.

III.2 Informations environnementales

Prismaflex International est engagé en faveur de l'Environnement sur ces activités d'impression numérique et panneaux digitaux. Ainsi, notamment les sites de Crawley (UK) et de La Bourrie (France) sont certifiés ISO14001, depuis respectivement 2008 et 2011.

Prismaflex International continue à axer ses efforts sur :

- Le respect de la réglementation en vigueur sur l'environnement ainsi que toutes autres exigences environnementales souscrites par Prismaflex (exigences clients par exemple) ;
- La réduction des dégagements de Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air ;
- La maîtrise de la gestion des énergies et des déchets ;
- La prévention des pollutions et la maîtrise des risques ;
- La réduction des émissions d'ondes électromagnétiques de nos panneaux LED.

III.2.1 Politique générale en matière environnementale :

« — l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement »

Un responsable Environnement est chargé de gérer le système de management environnemental mis en place en France.

« — les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement »

Une sensibilisation à la certification ISO14001 est réalisée de façon périodique, et la définition de notre Politique Environnementale est présentée dans le livret d'accueil. La définition des bonnes pratiques environnementales est présentée lors des formations terrain (formation à la sécurité et à l'environnement) et les salariés reçoivent une sensibilisation en matière d'Environnement.

« — Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions »

Sur le site français d'impression numérique, les machines d'impression à encre UV émettent peu de COV (Composés Organiques Volatils), comparativement aux imprimantes solvant. L'introduction des machines à encre UV dans nos ateliers permet de limiter l'impact environnemental de notre activité sur l'air. Sur l'exercice 2017-2018, la consommation d'encre UV a atteint 69,9% du volume global d'encre consommé.

De plus, afin de mieux connaître les impacts de ses produits sur l'Environnement, Prismaflex International réalise des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sur ces supports imprimés.

III.2.2 Pollution et gestion des déchets :

« — les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement »

- **GESTION DE L'AIR** : Pour limiter les rejets dans l'air, Prismaflex International migre progressivement son parc machines français vers l'impression UV et l'impression sublimation. Le site de la Bourrie étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de rejets de COV dans l'atmosphère sont réalisées périodiquement. Par ailleurs, la société a acquis 2 imprimantes latex, dont les encres aqueuses, certifiées UL Ecologo et Greenguard, ne dégagent ni émanations toxiques ni polluants atmosphériques. Les dernières mesures en novembre 2016 ont confirmé la conformité de l'installation.
- **GESTION DE L'EAU** : Les process utilisés pour l'impression numérique et la fabrication de panneaux publicitaires ne consomment pas d'eau. Un suivi mensuel des consommations a toutefois été mis en place.
- **GESTION DES SOLS** : Les produits chimiques sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires équipées de bacs de rétention. Dans les ateliers, des produits absorbants sont mis à disposition des salariés, en cas de déversement accidentel.
- **NUISANCE SONORES** : Malgré notre conformité en émissions des nuisances sonores (dB), nous sommes hors des Tolérances en émergences. Des silencieux sont en cours d'installation.

« — les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets »

Les enlèvements des déchets industriels banals et des déchets dangereux sont réalisés par des prestataires agréés, conformément à la réglementation française.

Sur le site d'impression numérique, les filières de revalorisation des chutes de matières plastiques restent toutefois difficiles à trouver.

« — la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité »

L'implantation des sites de production français étant en milieu rural, un effort particulier a été mené pour réaménager l'extérieur des sites et limiter l'impact visuel de sites industriels, sur la commune de Haute-Rivoire.

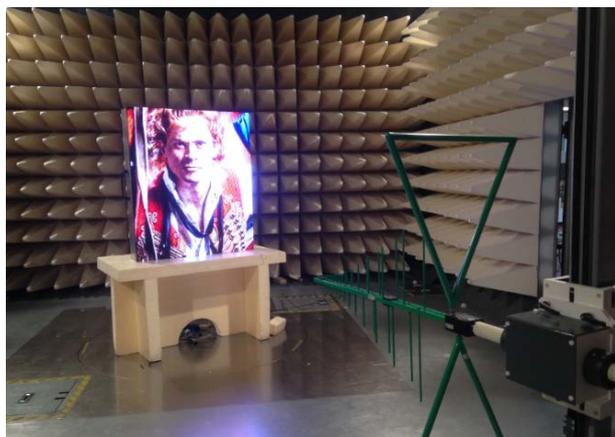
Travaux spécifiques sur les panneaux LED

Cette année a été marquée par l'introduction de la nouvelle gamme de panneaux LED : Le concept de structure mécanique C14 a été concrétisé, pour accueillir les nouveaux modules LED de dimension plus importante et standardisée. Le sous-ensemble cabinet disparaît, au profit d'une grille modulaire adaptable à différentes surfaces de panneaux. Les modules LED deviennent étanches et leur temps de montage/démontage est fortement amélioré.

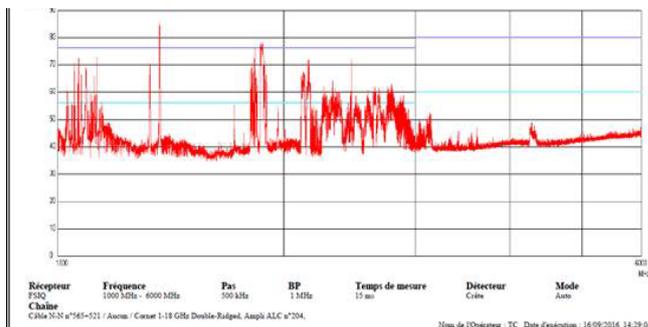
Cet effort permet à Prismaflex de rationaliser sa production et d'offrir à ses clients des solutions encore plus modulaires et évolutives.

Les efforts concernant la compatibilité électromagnétique se poursuivent, avec la certification remarquable d'un panneau complet d'une surface de 21m² comportant près de 600 000 LED !

Essai en cage anechoïque



Exemple Mesures d'investigations CEM sur panneau P6



III.2.3 Utilisation durable des ressources :

« — la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales »

En France, les process d'impression et de fabrication de panneaux publicitaires n'utilisent pas d'eau. La consommation des sites se limite à des rejets domestiques.

« — la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation »

Afin de réduire la consommation de matières premières, un suivi informatisé des rebuts de production a été mis en place sur le site français de la Bourrie.

« — la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »

Le site français de La Bourrie représente 77% de la consommation électrique des sites français. L'acquisition de nouvelles machines d'impression a permis de réduire le coût énergétique pour imprimer 1m². Sur l'exercice 2017-2018, la consommation électrique a été de 0,62 KWH pour produire 1m².

En 10 ans, la consommation électrique moyenne pour produire 1m² a été réduite de 22%.

« — L'utilisation des sols »

Les ateliers de production français sont construits sur des dalles bétons et entourés de zones enrobées.

III.2.4 Changement climatique :

« — les rejets de gaz à effet de serre »

L'étanchéité des climatiseurs des sites français est vérifiée périodiquement, conformément à la réglementation française.

III.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

III.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

« — en matière d'emploi et de développement régional »

En France, la société Prismaflex est localisée en territoire rural. Elle entretient des relations régulières avec les acteurs publics et privés locaux (communauté de communes, Simoly, mairies, entreprises régionales...). En matière de formation, recrutement ou recherche d'emploi, la société a développé des relations suivies avec les acteurs locaux en matière d'intérim, de formation professionnelle et/ou scolaire. Elle joue un rôle important notamment en matière d'accueil de stagiaires (découverte pour les 3èmes, collégiens ou lycéens et stages professionnels). Sur 2018, le nombre de stagiaires a été de 12 environ.

« — sur les populations riveraines ou locales »

33% des salariés de l'entreprise habitent dans le canton de Saint Laurent de Chamousset.

La société participe aux manifestations suivantes :

- Forum de l'Emploi avec POLE EMPLOI ;
- Forum « Emploi » des universités ;

III.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement...

« — les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations »

Des demandeurs d'emploi ont été intégrés en stage « EMT » (Evaluation en Milieu de Travail) par le biais d'associations d'accompagnement socio-professionnel ; La société assure des relations récurrentes avec certains établissements d'enseignement locaux et a une politique dynamique d'accueil de stagiaires (stages écoles, CDD vacances et stages d'observation).

CAT de Meys : Depuis plus de 10 ans, la société Prismaflex International entretient une relation de soutien et d'aide à l'insertion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son partenariat avec le CAT de la commune de Meys, situé à une dizaine de kilomètres. Ce partenariat traite d'opérations de sous-traitance, mais aussi de tâches d'entretien tels les espaces verts.

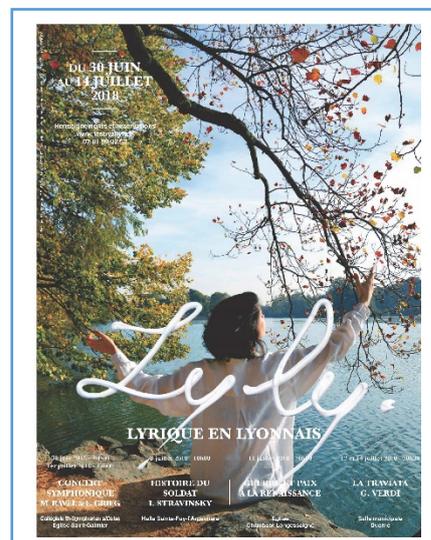
« — les actions de partenariat ou de mécénat »

PARTENARIATS SPORTIFS



Prismaflex International a renouvelé son contrat de partenariat avec le club de l'ASVEL pour toute la saison de basket 2017 - 2018. Elle fournit des éléments de communication (impression) en échange de places VIP pour assister aux matchs de la saison en cours. Environ 60 clients ou prospects ont pu ainsi bénéficier de ce partenariat.

Prismaflex a aussi renouvelé son partenariat avec le Festival local LYLY (Lyrique en Lyonnais) pour lequel le Groupe imprime depuis quelques années banderoles publicitaires et décors d'opéra en échange d'entrées gratuites pour assister aux représentations.



Prismaflex International, implanté sur le canton de Saint Laurent de Chamousset, participe à la vie locale notamment en mettant à disposition ses panneaux LED pour l'animation et la diffusion d'annonces lors d'évènements locaux. Dernièrement, la finale de la coupe du monde de foot en juillet 2018 a été diffusée sur un panneau LED du Groupe, prêté à la mairie de Saint Laurent de Chamousset pour l'occasion.



Des journées portes ouvertes sont également organisées en partenariat avec la communauté de communes du Chamousset et permettent de faire découvrir notre outil industriel aux habitants du canton.

III.3.3 Sous-traitance et fournisseurs :

« — la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

Les sites de Crawley (UK) et La Bourrie (France) sont certifiés ISO 14001. La société tend à décliner les enjeux environnementaux dans sa stratégie et politique d'achat. Une recherche de sous-traitants est presque toujours réalisée localement et plus particulièrement dans le canton pour répondre au double enjeu du maintien de l'emploi régional et de la diminution d'émissions de CO2 inhérents au transport routier.



« — L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale »

Prismaflex International continue son programme d'audits de type « Social et Environnemental » auprès de certains fournisseurs significatifs, hors d'Europe.

L'objectif est notamment de vérifier que les réglementations sont appliquées tant sur la gestion des risques environnementaux que sur les conditions de travail chez ces fournisseurs et notamment le travail des enfants.

III.3.4 Loyauté des pratiques :

« — les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs »

L'ensemble des produits de Prismaflex International sont conformes aux réglementations françaises et européennes, tant sur la composition chimique que sur les conditions d'utilisation. Nous réalisons une veille documentaire, ainsi que des tests en laboratoire pour garantir la conformité de nos produits aux réglementations en vigueur.

III.4. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

III.4.1 Risques liés au prix de matières premières et à l'énergie

Le risque lié au prix des matières premières et de l'énergie (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en effet étroitement liés au cours du pétrole) est l'un des facteurs de risques affectant le Groupe surtout sur ses activités Impression et décoration intérieure.

Il en va de même pour les matières participant à la fabrication de l'activité « Hardware » et notamment l'évolution du prix de l'acier, de l'aluminium et des composants liés à l'activité LED.

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent généralement pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande et ou parfois du contrat. Certains contrats longs terme intègrent cependant une clause de variation spécifique en cas de variation à la hausse ou à la baisse desdites matières premières.

En termes de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et ou de contrats spots, la Société ne peut mettre en place de politique de couverture. Une part significative de ses achats est réalisée aujourd'hui en Asie.

La société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact des variations de prix sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives et/ou de contrats annuels fixes ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte pour améliorer le rapport qualité – prix des produits commercialisés. En ce qui concerne l'activité LED elle est dépendante de la capacité de sa filiale chinoise à négocier les prix sur son marché local et est corrélé à l'évolution du dollar américain.

III.4.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La position concurrentielle du groupe est très variable selon l'activité et même le type de produit.

Le Groupe estime disposer d'un positionnement reconnu en matière d'innovation et de savoir-faire sur ses différents métiers. Il est cependant confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix sur l'ensemble de ses activités (variable selon les pays).

L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence notamment chinoise s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

III.4.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché de l'affichage, sur lequel le Groupe intervient, est en forte évolution notamment avec l'arrivée des panneaux digitaux. Il connaît une évolution technologique rapide et constante et peut voir apparaître de nouveaux produits plus performants ou moins chers. Le groupe procède à une veille technologique permanente au travers de salons, de revues professionnelles et contacts clients dans les pays où elle est présente. L'activité LED est marquée par la forte présence d'acteurs chinois souvent côtés sur la bourse de Shenzhen.

Le marché de l'impression est un marché concurrencé, atomisé et très sensible au prix.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment sur l'activité LED, ou ne parvenait à anticiper les évolutions de marché et/ou à développer des produits nouveaux et/ou à les introduire à temps sur le marché, son offre commerciale pourrait être moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. Il en va de même pour ses fournisseurs clefs.

III.4.4 Risques liés à l'environnement économique dans lequel évolue la société

Dans un contexte économique incertain en France ainsi que dans certains pays où le Groupe commercialise ses produits (par le biais d'une filiale ou au travers de ses efforts commerciaux), Prismaflex pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects, clients et fournisseurs (exemple de la Russie, de la Chine, Brexit en Angleterre...). La diversité de ses marchés et des pays dans lesquels elle travaille crée une protection qui limite partiellement la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou fournisseurs stratégiques.

En outre, cet environnement économique et le lien avec le marché de la communication pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités la société essaye de disposer d'une offre globale, économique et modulaire.

III.5 Risques de marché

III.5.1 Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :

Le Groupe génère des flux opérationnels qui doivent lui permettre de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels.

Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas particuliers. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son Besoin en Fonds de Roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie au 31 mars 2018 adossées aux postes clients principalement en France et Espagne. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, une activité en pleine évolution, rendent plus incertains l'accès au financement notamment pour le financement de la R&D et du BFR.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

Au 31 mars 2018, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 4,60 M€ dont :

- 3,81 M€ de crédits moyen terme en France souscrits soit auprès de banques françaises, soit auprès de BPI.
- 0,44 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne,
- 3,40 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 5,10 M€ de trésorerie nette positive, incluant notamment la cession des titres auto-détenus intervenue sur l'exercice pour 1,24 M€ et l'augmentation de capital de février 2018 pour 1,80 M€.

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Elle dispose également de concours bancaires notamment en Espagne et Suède, adaptés au niveau d'activités de ces filiales.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Les principaux emprunts du Groupe sont principalement à taux variables. Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a plus mis d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

III.5.2 Risque de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2018, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 74% des ventes externes du Groupe contre 70% au titre de l'exercice précédent.

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés. Ces opérations portent essentiellement sur l'USD.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année l'Afrique du sud et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme la SEK, le ZAR, l'USD ou le GBP ont eu une incidence sur les comptes de la société en fonction de leur variation contre l'Euro.

III.5.3 Risque de crédit

Le Groupe essaye d'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€ (filiale principale française). Elle favorise une politique similaire dans ses autres filiales mais reste limitée par le personnel administratif et les choix de certains de ses dirigeants.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables peut être identifiée. Via la société française (51% des ventes), pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

L'exposition lié à certains clients significatifs (activité LED, appels d'offre activité Hardware) est une caractéristique de l'activité.

III.6 Risques liés à l'activité

III.6.1 Risque liés à la qualité des produits

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Le Groupe est amené à prendre en charge au cas le cas, dans le cadre de ses délais de garantie certaines réparations. Le démarrage de son activité LED a augmenté son besoin de prise en charge de garantie. Il essaye de livrer des produits de qualité. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives et notamment pour les activités nouvelles et technologiques. Afin de limiter l'impact de ce risque sur ses activités la Société essaye d'intervenir rapidement, de remplacer les produits défectueux et de limiter la portée de ses garanties (mais cela n'est pas toujours possible).

III.6.2 Risque liés à la gestion du BFR et sa saisonnalité

Certaines activités du Groupe, comme l'activité « Hardware », sont soumises à une saisonnalité qui peut dépendre des décisions d'investissement prises annuellement par ses clients et/ou des décisions de stockage ou déstockage. Il en résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les périodes de pic ainsi que les contraintes financières liées à un Besoin en Fonds de Roulement plus ou moins marqué selon ces décisions.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux ces fluctuations et, d'autre part, de les atténuer. Sur l'activité impression cela impose une surcapacité pour faire face à des demandes de plus en plus courtes.

Par ailleurs le Groupe, en fonction des pays où il commercialise, peut devoir faire face à des contraintes de BFR variables.

III.6.3 Risque liés à la dépréciation des stocks

Des provisions sont éventuellement constituées. L'activité « Hardware », par la garantie qu'elle propose aux clients, requiert une disposition de nombreuses pièces détachées.

L'obsolescence sur les produits analogiques étant relativement faible, sauf sur les nouveaux produits technologiques, cette activité requiert un niveau de stock élevé que le Groupe essaye cependant d'optimiser.

L'obsolescence rapide des produits LED est un des paramètres de cette activité. A ce jour le groupe a été peu impacté.

Le Groupe est peu exposé au risque de

- Péremption (encres principalement), mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché,
- Obsolescence technique et technologique des produits électroniques utilisés dans la fabrication de ses panneaux.

III.6.4 Risques liés à la réglementation et son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IV.1 - Actionnariat de la Société

Au 31 mars 2018, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote ⁽³⁾	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350 867	26,67%	701 734	35,25%
CM-CIC Investissement SCR	170 382	12,95%	340 764	17,12%
Benedetta Villa	62 816	4,77%	125 632	6,31%
Fabrizia Villa	62 816	4,77%	125 632	6,31%
Auto-contrôle	4 945	0,38%		
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	663 772	50,45%	697 214	35,02%
Total	1 315 598	100,00 %	1 809 299	100,00 %

(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henry BASSOULS, la succession de Natalie BASSOULS et Jean-Philippe DELMOTTE).

(2) A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Par ailleurs, au 31 mars 2018, les titres donnants ou susceptibles de donner accès au capital social comprennent 4.326 options de souscription d'actions attribuées à des salariés de la société et du Groupe et exerçables entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019.

4.335 options de souscription d'actions ont été exercées par des salariés du groupe durant l'exercice

Les actions gratuites et options de souscription d'actions attribuées à 2 mandataires sociaux, sous conditions de performances ont été annulées.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

La société Financière JPN Fixations, Mesdemoiselles Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS (sa succession), Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Messieurs Steven GALLOW, et Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2018, 497 961 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 37,85% du capital et 50,02% des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires.

Nous vous signalons, même si la communication du pacte d'actionnaires n'est pas applicable sur EURONEXT GROWTH (anciennement ALTERNEXT), que :

- Un pacte d'actionnaires a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et l'avenant d'élargissement de ce pacte à Messieurs Steven GALLOW, Timothy QUINN et Mikael GALLOW a également été enregistré par l'AMF, le 21 novembre 2000 ;
- Cet engagement a pris fin le 2 mars 2004. L'action de concert n'a pas été dénoncée.

ACTIONNARIAT SALARIE

Compte tenu de la cotation de la société sur EURONEXT GROWTH, la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

A titre indicatif, il est précisé que :

- S'agissant des options de souscription d'actions résiduelles consenties le 30 septembre 2011 à des cadres salariés du groupe, la période d'exercice de ces 4.326 options de souscription d'actions, représentant environ 0,3% du capital de la société, a débuté le 1^{er} octobre 2015 pour se terminer le 30 septembre 2019 ;

IV.2 – Acquisition et cession d’actions propres

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l’Ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d’actions.

Période de référence : du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées dans le cadre du contrat de liquidité	16 513	19,36
Actions vendues dans le cadre du contrat de liquidité	16 011	19,34
Montant des frais de négociation	N/A	
Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	59 000	21,04
Montant des frais de négociation	N/S	

SOLDES	Nombre	Valeur (cours de clôture) 17,1€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l’exercice dans le cadre du contrat de liquidité	1 657	28 335€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l’exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO et à l’effet, dans la limite de 5% du capital social, de conserver ces actions et de les remettre ultérieurement à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations éventuelles de croissance externe (pratique visée par l’AMF)	3 288	56 225€

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- Dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l’AMF
- Le 11 mai 2017, après consultation des autorités de marché, un mandat de vente de 59.000 titres a été donné par la société à un PSI, la société ODDO & Cie, se terminant le 30 septembre 2017. L’ensemble des titres ont été cédés entre le 11 mai 2017 et le 31 juin 2017. Le cours moyen de cession s’établit à 19,985 euros par action représentant un montant total de 1 179 105 euros, soit 4,9% du capital. Le montant net de frais de la cession s’inscrit à 1 174 K€ et sera consacré au développement de notre nouvelle unité de production dénommée PrismaTronic China, basée à Shenzhen, Chine.

L’assemblée générale mixte du 29 septembre 2017 a reconduit le programme de rachat d’actions qui expirera le 29 mars 2019.

L’ensemble de ces opérations sont détaillées sur notre site

<http://www.prismaflex.com/finance-fr/finance-fr.htm>

Il est précisé que depuis la loi WARSMAN du 22 mars 2012 ayant modifié l’article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés cotées sur ALTERNEXT (devenu depuis Euronext Growth) bénéficient désormais, en matière de programme de rachat d’actions, exactement du même régime que celui applicable aux sociétés cotées sur Euronext. La loi n° 2015-990, 6 août 2015 est venue aménager des règles d’acquisition et de conservation des actions gratuites.

IV.3 – Evènements post-clôture

Acquisition d’Anthem Displays, LLC : En date du 13 avril 2018, le Groupe et la société américaine Anthem Displays, LLC, ont finalisé la création d’une nouvelle structure, à laquelle Anthem Displays, LLC, et Prismaflex USA ont apporté leur bilan. La nouvelle structure prend le nom d’Anthem Displays, LLC, l’entité anciennement dénommée ainsi étant rebaptisée AD Membership, LLC. Cette nouvelle structure, Anthem Displays, LLC, enregistrée en Caroline du Nord, est détenue à 50% par Prismaflex International et sa filiale Prismaflex USA, les 50% restant étant détenus par AD Membership, LLC. Suite à ce rapprochement, les comptes d’Anthem Displays seront consolidés par Prismaflex International.

Création d’une unité de production en Chine : courant juin 2018, le Groupe a créé PrismaTronic China à Shenzhen dont il détient 60% du capital. En parallèle, le Groupe cède sa participation dans Prisma China, structure de production de modules LED dont il détenait 34%. Le débouclage de cette opération Prisma China n’a pas d’impact sur le résultat.

V - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

V.1 - Résolutions à caractère ordinaire

SOUS UNE PREMIERE RESOLUTION, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;

SOUS UNE DEUXIEME RESOLUTION, à approuver, de même, les comptes consolidés ;

SOUS UNE TROISIEME RESOLUTION, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

SOUS UNE QUATRIEME RESOLUTION, à affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018	2.456.321 euros
Diminué de la dotation à la réserve légale (afin de la doter à plein)	25.643 euros
Diminué du report à nouveau débiteur de	1.336.953 euros
Soit un bénéfice distribuable de	<u>1.093.725 euros</u>

serait affecté en totalité au compte "report à nouveau" qui serait ainsi porté de (1.336.953) euros à 1.093.953 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des 3 exercices précédents.

SOUS UNE CINQUIEME RESOLUTION, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse ou autrement des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la société en vue de procéder :

1. À des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. À la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
3. À des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
4. À l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
5. À l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
6. À la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 45 €.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10% de la différence entre le nombre d'actions achetées et le nombre d'actions vendues, et ce pour un montant maximal théorique de 5.920.155 €.

V.2 – Résolutions à caractère EXTRAORDINAIRE :

SOUS LA SIXIEME RESOLUTION, notamment à titre de complément de la cinquième résolution ci-dessus, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'administration



PRISMAFLEX®
INTERNATIONAL

PANNEAUX LED
MOBILIER URBAIN & AFFICHAGE
POINT DE VENTE & IMPRESSION

TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/03/2014 12 mois	31/03/2015 12 mois	31/03/2016 12 mois	31/03/2017 12 mois	31/03/2018 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	€	€	€	€	€
Capital social	2 374 758	2 374 758	2 374 758	2 392 526	2 631 196
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 187 379	1 187 379	1 187 379	1 196 263	1 315 598
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	37 731 581	30 109 888	31 915 802	30 791 410	36 556 220
Résultat avant impôt, participation dot.amortissements et provisions	2 629 414	-1 938 380	712 703	-14 134	4 005 768
Impôt sur les bénéfices	42 186	-77 939	-131 972	-244 330	-29 836
Participation des salariés					
Dotation aux amortissement et provisions	512 703	854 349	579 785	1 183 718	1 579 283
Résultat net	2 074 524	-2 714 790	264 890	-953 522	2 456 321
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements- provisions	2,18	-1,57	0,71	0,19	3,07
Résultat après impôt, participation, dot. Amortissements et provisions	1,75	-2,29	0,22	-0,80	1,87
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	152	148	154	159	160
Masse salariale	5 210 827	5 484 879	5 329 919	5 379 686	5 227 161
Somme versées en avantage sociaux	1 870 525	2 038 714	1 985 375	1 916 974	1 814 837

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 631 196 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE

345 166 425 RCS LYON

PROJET DE TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2018

PREMIERE RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte un bénéfice de 2.456.321 €.

DEUXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2018 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2018 d'un montant de 2.456.321 € est affecté comme suit :

Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018	2.456.321 euros
Diminué de la dotation à la réserve légale (afin de la doter à plein)	25.643 euros
Diminué du report à nouveau débiteur de	1.336.953 euros
Soit un bénéfice distribuable de	<u>1.093.725 euros</u>

est affecté en totalité au compte "report à nouveau" ainsi porté de (1.336.953) euros à 1.093.953 euros.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du descriptif du nouveau programme de rachat 2017-2018, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 ainsi que du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014 relatif aux abus de marché, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à opérer dans les limites légales et réglementaires, en une ou plusieurs fois, en bourse ou autrement, en ce compris par blocs d'actions ou par utilisation de mécanismes optionnels ou dérivés, le rachat d'actions de la Société en vue de procéder :

1. à des opérations de remise ou d'échange lors de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
2. à la conservation et remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

3. à des cessions ou à des remises d'actions de la Société aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles des sociétés du groupe PRISMAFLEX dans le cadre de plans d'épargne ou de tout plan d'actionnariat de droit français ou étranger, de plans d'attribution d'actions et/ou de plans d'options d'achat d'actions,
4. à l'animation du marché des titres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers et confié à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante ;
5. à l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société des titres ainsi rachetés sous réserve de l'adoption de la huitième résolution de la présente assemblée ;
6. à la mise en œuvre de toute pratique de marché, tout objectif ou toute opération qui viendrait à être admis par la loi ou la réglementation en vigueur ou encore l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 45 €

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises sur le fondement de la présente autorisation ne pourra pas excéder 10 % du capital, soit 131.559 actions, cette limite s'appréciant au moment des rachats.

Le prix d'achat des actions sera ajusté par le Conseil d'administration en cas d'opérations sur le capital de la Société dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment, en cas d'augmentation du capital par l'incorporation de réserves et l'attribution d'actions de performance, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de titres le composant après l'opération.

Le montant total maximal théorique que la société pourra ainsi consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 5.920.155 €, hors frais de négociation.

L'acquisition, la cession, le transfert, la remise ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens autorisés ou qui viendraient à être autorisés par la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs ou par l'utilisation de produits dérivés, notamment par l'achat d'options d'achat dans le cadre de la réglementation en vigueur. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par transactions de blocs n'est pas limitée.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, sauf en période d'offre publique.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, afin que, dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, dont celles de publicité boursière, il procède aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien à leur cession, sur le marché ou hors marché, étant précisé que ces réallocations et cessions pourront porter sur les actions rachetées dans le cadre des autorisations de programmes de rachat antérieures.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de déléguer, à l'effet de passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, procéder aux ajustements éventuellement nécessaires, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle prive d'effet, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'assemblée générale du 29 septembre 2017.

SIXIEME RESOLUTION (A CARACTERE EXTRAORDINAIRE)

(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la résolution qui précède.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 29 septembre 2017.

Le Conseil d'administration

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Prismaflex International relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Votre société apprécie à chaque clôture :

- ▶ la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles et constate, le cas échéant, une perte de valeur comme cela est décrit dans la note 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés ;
- ▶ la probabilité de recouvrement des actifs d'impôts différés, comme cela est décrit dans la note 2.21 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 23 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Lionel Denjean

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 631 196 €
 SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
 345 166 425 RCS LYON

EXERCICE SOCIAL : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

COMPTES CONSOLIDES (Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	31/03/2018	31/03/2017
Ecart d'acquisition	3.2	5 243	5 549
Immobilisations incorporelles	3.4	584	498
Immobilisations corporelles	3.5	4 972	5 053
Participation dans les entreprises associées		49	51
Actifs financiers	3.7	256	220
Actifs d'impôts différés	3.15	1 532	1 541
Actifs disponibles à la vente		0	0
ACTIF NON COURANT		12 637	12 913
Stocks	3.8	8 542	9 166
Clients et comptes rattachés	3.9	10 294	11 266
Actif d'impôt courant		0	0
Autres actifs courants	3.10	4 541	4 072
Trésorerie et équivalent de trésorerie		5 078	2 515
ACTIF COURANT		28 456	27 019
** TOTAL GENERAL **		41 093	39 932

PASSIF	Notes	31/03/2018	31/03/2017
Capital social	3.11	2 631	2 393
Prime d'émission		8 159	6 521
Réserves – part du Groupe		4 197	3 926
Résultat - part du Groupe		2 164	-174
Capital émis et réserves distribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		17 152	12 665
Intérêts ne donnant pas le contrôle		192	142
CAPITAUX PROPRES		17 344	12 807
Dettes financières long terme	3.13	5 618	6 472
Provisions à long terme	3.14	859	865
Passifs d'impôt différés	3.15	236	242
Autres passifs non courants		70	153
PASSIFS NON COURANTS		6 782	7 732
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.16	6 422	7 260
Dettes financières court terme		4 065	4 794
Provisions à court terme		149	239
Impôt courant		0	0
Autres passifs courants	3.17	6 332	7 100
PASSIFS COURANTS		16 967	19 393
** TOTAL GENERAL **		41 093	39 932

Compte de Résultat	Notes	31/03/2018	% CA	31/03/2017	% CA
Chiffre d'affaires		54 832	100%	50 123	100%
Autres produits de l'activité		0		0	
Achats consommés		-23 009		-20 824	
Charges de personnel	3.18	-12 698		-12 563	
Charges externes		-13 625		-12 983	
Impôts et taxes		-452		-422	
Dotations aux amortissements & provisions	3.23	-1 701		-1 674	
Variation stocks en cours et produits finis		235		-345	
Autres produits et charges d'exploitation		-356		-446	
Résultat opérationnel courant		3 225	5,9%	866	1,7%
Autres produits et charges opérationnels	3.20	0		-446	
Perte de valeur du goodwill		0		0	
Résultat opérationnel		3 225	5,9%	421	0,8%
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		2		2	
Coût de l'endettement financier brut		-275		-305	
Coût de l'endettement financier net	3.21	-273		-303	
Gain / pertes de changes		-150		378	
Autres produits et charges financiers		-6		34	
Résultat financier		-429		110	
Résultat avant impôts		2 797	5,1%	531	1,1%
Charge d'impôt	3.22	-605		-477	
Quête part des sociétés mises en équivalence		0		-250	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées		2 192	4,0%	-197	-0,4%
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		0		0	
RESULTAT NET		2 192	4,0%	-197	-0,4%
Intérêts ne donnant pas le contrôle		28		-22	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 164	3,9%	-174	-0,3%
Résultat par actions	3.24	1,64		-0,15	
Résultat dilué par actions		1,64		-0,14	
Résultat par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		1,64		-0,15	
Résultat dilué par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		1,64		-0,14	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31.03.2018	31.03.2017
Résultat net de la période	2 192	-197
<i>Eléments pouvant être reclassés en compte de résultat</i>		
Ecart de conversion	-577	-171
Effet d'impôt	0	0
Total	-577	-171
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés en compte de résultat</i>		
Effets de la réévaluation des instruments financiers	0	0
Effets de la réévaluation des taux d'actualisation	-3	-14
Effet d'impôt	1	5
Total	-2	-9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-579	-180
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	1 613	-377
Dont part du Groupe	-1 613	-377
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	0	0

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Capital	Primes	Réserves consoli- dées	Résultat consoli dé	Ecart de conver- sion	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle
31 mars 2016	2 375	6 479	5 363	-624	-594	13 000	183
Affectation du résultat N-1			-624	624		0	
Résultat consolidé				-174		-174	-22
Variation écarts de conversion					-171	-171	0
Dividendes			-4			-4	
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle					30	30	-30
Variations de périmètre			-59			-59	
Autres	18	42	-17			43	12
31 mars 2017	2 393	6 521	4 659	-174	-735	12 665	142
Affectation du résultat N-1			-174	174		0	
Résultat consolidé				2 164		2 164	28
Variation écarts de conversion					-577	-577	0
Dividendes			3			3	
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle			-147		-9	-156	9
Variations de périmètre						0	
Autres	239	1 638	1 175			3 052	13
31 mars 2018	2 631	8 159	5 518	2 164	-1 321	17 152	192

Tableau de flux de trésorerie	31/03/2018	31/03/2017
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	2 192	-197
Dotation nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	1 395	1 824
Autres produits et charges calculés	0	1
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés	0	-33
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	250
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	3 587	1 845
Coût de l'endettement financier net	273	303
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	605	477
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 465	2 625
Impôts versés	-638	-603
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		
Plus ou moins-values de cession liées aux activités cédées		
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	-631	-1 691
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	3 196	331
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-1 598	-1 575
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	31	105
Acquisitions d'immobilisations financières	1 149	-58
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Incidence des variations de périmètre	-147	-59
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-565	-1 587
Augmentation de capital	1 969	60
Dividendes versés aux minoritaires	0	0
Rachat d'intérêts minoritaires	0	0
Rachats et reventes d'actions propres	0	0
Nouveaux emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	1 866	3 823
Remboursements d'emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	-2 651	-2 949
intérêts financiers nets versés	-273	-303
Autres flux liés aux opérations de financement	-89	-4
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	822	627
Incidence des variations des cours des devises	-44	45
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	3 409	-584
Trésorerie d'ouverture	124	709
Trésorerie de clôture	3 533	124

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1. Références de la société

En date du 14 juin 2018, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Prismaflex International pour l'exercice clos au 31 mars 2018.

Prismaflex International est une société anonyme cotée à la bourse de Paris sur Euronext Growth depuis le 12 décembre 2014 (elle était précédemment cotée sur Euronext, compartiment C) et immatriculée en France (ci-après « le groupe Prismaflex » ou « le Groupe »).

1.2. Caractéristiques de l'activité

Prismaflex International est un fabricant de panneaux publicitaires et un imprimeur numérique grand format. Ces deux activités représentent chacune près de la moitié du chiffre d'affaires.

Présent commercialement dans plus de 120 pays, le Groupe est implanté industriellement en France, Espagne, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Canada, USA et Afrique du Sud au travers de ses filiales.

1.3. Événements majeurs de l'exercice clos le 31 mars 2018

L'exercice clos le 31 mars 2018 confirme pour Prismaflex la montée en puissance des produits digitaux, avec un chiffre d'affaires LED qui a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent (+120%). De manière générale, l'activité hardware croît de 24%.

L'activité impression maintient son niveau d'activité à M€ 30,88 (+0,1% par rapport à l'année précédente), et ce malgré un chiffre d'affaires de décoration intérieure en recul de près de 1 M€ suite à l'arrêt des ventes de cadres aluminium par le principal donneur d'ordres.

1.4. Evènements subséquents

Courant avril 2018, le Groupe a finalisé l'acquisition d de la société américaine Anthem Displays, LLC. La finalisation de l'opération s'est faite par la création d'une nouvelle entité à laquelle Prismaflex USA et Anthem Displays, LLC ont apporté leur bilan. La nouvelle structure prend le nom d'Anthem Displays, LLC, l'entité anciennement dénommée ainsi étant rebaptisée AD Membership, LLC. Cette nouvelle structure, Anthem Displays, LLC, enregistrée en Caroline du Nord, est détenue à 50% par Prismaflex International et sa filiale Prismaflex USA, les 50% restant étant détenus par AD Membership, LLC. Suite à ce rapprochement, les comptes d'Anthem Displays seront consolidés par Prismaflex International.

Afin de sécuriser et maîtriser sa production de modules, le Groupe a fait le choix de créer Prismatronic China à Shenzhen dont il détient 60% du capital. En parallèle, le Groupe a cédé sa participation dans Prisma China, structure de production de modules LED dont il détenait 34%. Le débouclage de cette opération Prisma China n'a pas d'impact sur le résultat

2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

2.1. Principes d'établissement des comptes du Groupe

PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Prismaflex International a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le Groupe.

METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

a. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} avril 2017

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2017, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 mars 2018. Ces normes et interprétations sont sans effet significatif sur les états financiers consolidés 2018 et/ou leur présentation. Il s'agit des normes suivantes :

- Amendements à IAS 12 : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes ;
- Amendements à IAS 7 : état des flux de trésorerie : initiative concernant les informations à fournir ;
- Améliorations annuelles - cycle 2014-2016 ;
- Amendements à IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités : clarification du champ d'application.

Ces normes et interprétations sont sans effet significatif sur les états financiers consolidés au 31 mars 2018 et/ou leur présentation.

b. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure adoptées par l'Union européenne au 31 mars 2018 ou non encore adoptées par l'Union européenne

Le Groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations dont l'application n'était pas obligatoire au 31 mars 2018, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le Groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Amendement à IFRS 2 : classification et évaluation des transactions de paiements fondés sur des actions
- IFRS 9 : instruments financiers, y compris amendements ;
- IFRS 15 : produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, y compris les amendements de clarifications ;
- IFRS 16 : contrats de location ;
- IFRIC 22 : transactions en monnaies étrangères et contreparties anticipées ;
- IFRIC 23 : incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat ;
- Amendements à IFRS 4 : application d'IFRS 9 et d'IFRS 4 ;
- Amendements à IAS 40 : transferts des immeubles de placement ;
- Amendements à IAS 28 : intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises ;
- Améliorations des normes IFRS – cycle 2015-2017.

L'analyse de l'impact des normes IFRS 15, IFRS16 et IFRS 9 est en cours de réalisation au sein du groupe. A ce jour, et compte tenu des analyses déjà menées, le Groupe ne s'attend pas à ce que les normes IFRS 9 et IFRS 15 aient une incidence significative sur les états financiers.

CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2. Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de développement – Notes 2.7 et 0
- dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles – Notes 2.7 et 2.8
- dépréciation des écarts d'acquisition – Note 2.9
- dépréciation des créances douteuses et dépréciation sur stocks – Notes 2.10 et 2.12
- dépréciation des actifs d'impôts différés – Note 2.21
- valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés – Note 3.12

2.3. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Prismaflex International et de ses filiales au 31 mars de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, conformément aux critères définis par la norme IFRS 10. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telle que permise par la norme IFRS 11.

La mise en équivalence est adoptée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises du Groupe.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

2.4. Conversion des comptes des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement en réserves – part du Groupe.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts d'acquisition sont traités comme des actifs de l'entité étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise détenue avant d'être convertis, au cours de clôture, dans la monnaie d'établissement des comptes consolidés (l'euro), lorsque celle-ci est différente.

2.5. Distinction courant / non courant

Conformément à IAS 1, le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courants » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

2.6. Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

IFRS 3 révisée impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités de la norme IAS 36. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, par la constitution d'une perte de valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 2.9. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Prismaflex International), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère. En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Prismaflex International. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

2.7. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, brevets, licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis selon le mode linéaire, sur la durée de protection légale ou sur la durée d'utilisation effective si elle est inférieure.

Les frais de développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif définies par la norme IAS 38, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts interne et externe de réalisation, et sont amortis de manière générale sur des durées comprises entre 3 et 7 ans à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais, soit la période au cours de laquelle des ventes liées au projet sont attendues. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, ne sont plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine, abstraction faite de toute charge financière selon les critères définis par la norme IAS 16. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

	Durée
Constructions	15 ans à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériel de bureau et informatique	4 et 5 ans
Matériel de transport	4 et 5 ans
Mobilier	5 et 8 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 2.9) lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Conformément à IAS 17, les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les biens, objets de ces contrats, sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, comme si elles avaient été acquises par emprunt.

Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que ci-dessus. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.9. Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition.

TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES GOODWILL

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INDUSTRIELLES

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable sur la base des cash-flows futurs sont les suivantes pour les écarts d'acquisition les plus significatifs :

- Les flux annuels de trésorerie correspondent au plan d'affaires des sociétés concernées.
- La projection est effectuée sur une durée illimitée considérant que la société est capable de gérer un mouvement perpétuel de création d'activité
- Les hypothèses de taux de croissance annuelle et d'actualisation sont mises à jour en fonction des analyses financières des secteurs d'activité concernés.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

ACTIFS DETENUS JUSQU'À L'ECHEANCE

Le Groupe ne possède pas d'actifs correspondant à ce classement.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

PRETS ET CREANCES

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 120 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le Groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.11. Participation dans les entreprises associées

La ligne " Participation dans les entreprises associées " inclut l'écart d'acquisition constaté à la date de première consolidation des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de charge d'amortissement née de la dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition et l'ajustement de juste valeur de ceux existants figurent sur la ligne « Quote-part de résultat net des entreprises associées ». Les participations dans les entreprises associées font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent à supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant la perte associée est enregistrée dans le résultat net des entreprises associées.

2.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du « prix moyen unitaire pondéré ».

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et une quote-part des frais indirects.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement liquides. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants

2.14. Capitaux propres

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET INSTRUMENTS COMPOSES

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

FRAIS DE TRANSACTIONS SUR CAPITAUX PROPRES

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie de l'augmentation des capitaux propres (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice) et des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

2.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17. Engagements sociaux

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Le calcul des engagements de retraite, effectué selon la méthode des unités de crédit projetées et prenant en compte les charges sociales y afférentes, tient compte de la rotation du personnel et des probabilités de mortalité, selon les spécifications de la norme IAS 19 révisée.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation du personnel ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

2.18. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.19. Engagements de rachat de minoritaires

Les normes IAS 32 « Instruments financiers : présentation » et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » conduisent le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue et la dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie la diminution des intérêts minoritaires et la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 mars 2018, le Groupe ne détient aucun engagement de rachat de minoritaire.

2.20. Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

2.21. Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans un délai jugé raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs.

2.22. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison.

2.23. Présentation du compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1: "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009 pour la présentation du compte de résultat.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et charges récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.24. Résultat net par action

Le calcul du résultat net par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'impact des actions propres. Le calcul dilué prend en compte l'effet dilutif de l'émission, de l'annulation et de la levée des stock-options.

2.25. Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou arrêtées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par la vente plutôt que par son utilisation, cet actif de même que les passifs correspondants sont présentés distinctement sur les lignes "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" du bilan dans la mesure où ces actifs et passifs contribuent de manière significative au total du bilan consolidé. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé net des coûts liés à la vente.

Une activité cédée ou arrêtée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le classement en « actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A CERTAINES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2018 de la société Prismaflex International SA intègrent les sociétés suivantes :

Filiales	Date d'entrée périmètre	Date de clôture	% Intérêt	Méthode de consolidation
Prismaflex Inc., (Canada)	31/03/1999	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex AB, (Suède)	01/10/2000	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex RSA (Afrique du Sud)	01/01/2001	31/03	99,995%	Intégration globale
Prismaflex Iberica (Espagne)	01/12/2000	31/03	73,4%	Intégration globale
Prismaflex USA (USA)	17/05/2001	31/03	95%	Intégration globale
Prismaflex Middle East (Bahreïn)	27/11/2001	31/03	62,31%	Intégration globale
Prismaflex UK (Royaume Uni)	31/03/2003	31/03	100%	Intégration globale
Prismatronic UK (Royaume Uni)	01/10/2011	31/03	100%	Intégration globale
Distec (Allemagne)	01/04/2011	31/03	100%	Intégration globale
Prismaflex Rus (Russie)	12/12/2014	31/12	90%	Intégration globale
Prismaflex HKG Ltd (Hong-Kong)	13/11/2014	31/12	34%	Non consolidée
Prisma China (Chine)	23/05/2015	31/12	34%	Non consolidée

Le 12 juillet 2017, la société Prismaflex International a acquis 20% des titres de sa filiale Prismaflex UK amenant ainsi sa participation dans cette filiale à 100%.

La société Prismaflex International cède actuellement ses participations de 34% dans les sociétés Prismaflex HKG Limited et Prisma China. Compte tenu des faibles impacts financiers de ces entités et de leur sortie sur les états financiers, leurs comptes n'ont pas été intégrés dans les comptes consolidés au 31 mars 2018.

Il n'y a pas eu d'autre modification de périmètre depuis le 31 mars 2017.

Il n'existe pas de structures dites ad'hoc.

3.2. Écarts d'acquisition

	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dépréciation	Effet des variations de change	Autres	Fin d'exercice
Prismaflex AB	3 996			-290		3 705
Prismaflex USA	85			-11		73
Prismaflex Iberica	991					991
Prismaflex UK	29			-1		28
Prismatronic UK	118			-3		115
Distec	331					331
Total net	5 549			-305	0	5 243

3.3. Test de dépréciation des actifs immobilisés et des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables du Groupe, les écarts d'acquisitions acquis lors des regroupements d'entreprise ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie suivantes, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation :

- Unité génératrice de trésorerie "Suède" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
- Unité génératrice de trésorerie "Espagne" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex Iberica"
- Unité génératrice de trésorerie "Allemagne" pour l'écart d'acquisition "Distec"

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE "SUEDE"

La valeur d'utilité de l'unité "Suède" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie portent sur les différents produits développés et commercialisés (directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du Groupe) par la filiale suédoise, à savoir Trivision, PTH et Prismatronic. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2% de croissance à l'infini (taux identique à celui retenu au 31 mars 2017) qui tient compte du fait qu'une partie des produits est arrivée à une phase de maturité.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 8,1%.

Sur ces bases, aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" n'a été constatée.

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

Tests de sensibilité	Impact sur la dépréciation de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
Réduction du taux de croissance à l'infini de 1%	0K€
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5%	0K€
Baisse des prévisions de CA de 10% sur l'activité LED	0K€

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE "ESPAGNE"

La valeur d'utilité de l'unité "Espagne" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir du budget financier établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et approuvés par le conseil d'administration. Pour les flux au-delà du business plan à 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 8,1%.

Sur ces bases, la valeur recouvrable, correspondant à la valeur d'utilité, s'est révélée supérieure aux valeurs nettes comptables de l'UGT. Aucune dépréciation n'a donc été à ce titre nécessaire.

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE " ALLEMAGNE"

Compte tenu d'un résultat opérationnel 2018-2019 budgété supérieur à la valeur du goodwill, il n'a pas été calculé de valeur d'utilité et aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a donc été constatée.

3.4. Immobilisations incorporelles

Des frais de développement ont été activés pour 40 K€ sur l'exercice, ces frais concernent essentiellement l'activité LED.

La rubrique « Concession, Brevets, licences » est essentiellement constituée du brevet Prismaflex et de ses extensions ainsi que de divers logiciels.

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	3.481		155		-29	3.607
Concession, brevets, licences	1.104		121	-3	-20	1.202
Autres immobilisations incorporelles	141		0		0	141
Total	4.726		276	-3	-49	4.950

Immobilisations incorporelles Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	3.183		90		-28	3.245
Concession, brevets, licences	936		86	-3	-19	1.000
Autres immobilisations incorporelles	109		12			120
Total	4.228		188	-3	-47	4.366

Immobilisations Incorporelles Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Frais de développement	298					425
Concession, brevets, licences	168					139
Autres immobilisations incorporelles	32					20
Total net	498					584

3.5. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	826					826
Installations / agencements / constructions	2.526				-1	2.525
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17.463		1.199	-325	-397	17.940
Autres immobilisations corporelles	4.528		123	-97	-144	4.410
Total	25.344		1.322	-422	-542	25.701

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement des machines d'impression et de l'outillage Cadres et LED.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations acquises en pleine propriété ou relevant de contrats de location financement, retraités dans le cadre de la consolidation, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	371		42			413
Installations/agencements/constructions	1.667		128		-1	1.795
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14.239		947	-305	-327	14.553
Autres immobilisations corporelles	4.014		180	-86	-140	3.968
Total	20.291		1.297	-391	-467	20.729

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Terrain/aménagements	456					414
Installations/agencements/constructions	859					731
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3.224					3.387
Autres immobilisations corporelles	514					441
Total net	5.053					4.972

Les immobilisations relevant de contrats de location financement, et incluses dans le tableau ci-dessus, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles financées en location financement Valeurs nettes	31.03.18	31.03.17
Terrain/aménagements	327	346
Installations / agencements / constructions	726	851
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.410	2.597
Autres immobilisations corporelles	0	0
Total	3.607	3.794

3.6. Classement et juste valeur des actifs financiers

en milliers d'euros	2018	Valeur au bilan selon IAS 39			2018	
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 3.7)	256			256		256
Créances clients (note 3.9)	10.294			10.294		10.294
Autres actifs courants (note 3.10)	4.541			4.541		4.541
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	5.078	5.078				5.078
Total actifs	20.169	5.078		15.092		20.169

en milliers d'euros	2017	Valeur au bilan selon IAS 39			2017	
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 3.7)	220			220		220
Créances clients (note 3.9)	11.266			11.266		11.266
Autres actifs courants (note 3.10)	4.072			4.072		4.072
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	2.515	2.515				2.515
Total actifs	18.073	2.515		15.558		18.073

3.7. Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

Actifs financiers non-courants	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Autre	Fin d'exercice
Contrat de tenue de marché	26				-10	16
Autres actifs financiers	194		36		10	240
Total net	220		36		0	256

3.8. Stocks

	31.03.18	31.03.17
Valeur brute		
- Matières premières	7.703	8.244
- Produits intermédiaires et finis	2.148	1.924
Dépréciation		
- Matières premières	882	649
- Produits intermédiaires et finis	427	353
Valeur nette	8.542	9.166

La valeur nette des stocks au 31 mars 2018 est en diminution par rapport au 31 mars 2017 car à la fin de l'exercice précédent des affaires significatives étaient en cours.

3.9. Créances clients

	31.03.18	31.03.17
Valeur brute	10.658	11.636
Dépréciation	364	371
Valeur nette	10.294	11.266

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Les créances clients faisant l'objet d'une mobilisation à la clôture de l'exercice et ne répondant pas aux critères de décomptabilisation définis par IAS 39 ont été reclassées en compte "clients" pour un montant de 2.768 K€ au 31 mars 2018 (2.857 K€ au 31 mars 2017).

Au 31 mars, l'échéancier des créances clients nettes est résumé ci-après :

	TOTAL	Non échues	Echues < 30j	Echues 30-60j	Echues 60-90j	Echues > 90j
31.03.2018	10.658	6 257	2 150	514	216	1157
31.03.2017	11 266	7 154	2 410	870	181	652

Les créances échues depuis plus de 90 jours ont été analysées. La société considère la dépréciation constatée suffisante pour couvrir le risque de non encaissement de ces créances anciennes.

Les conditions de constitution des provisions sur créances douteuses sont détaillées note 8.3 « Risques de crédit ».

3.10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31.03.18	31.03.17
Fournisseurs débiteurs	506	782
Créances fiscales et sociales	1.721	1.554
Autres créances	1.730	1.192
Charges constatées d'avance	584	544
Total	4.541	4.072

3.11. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 1.315.598 actions entièrement libérées au 31 mars 2018, suite à l'exercice de 4.335 options (cf paragraphe 3.12) et à une augmentation de capital ayant porté sur 115.000 titres.

	31/03/18	31/03/17
Actions ordinaires au nominal de 2 €	1.315.598	1.196.263

CONTRAT DE LIQUIDITE

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi le fonctionnement au travers de son contrat de liquidité. Nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Période de référence : du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	16.513	19,36
Actions vendues	16.011	19,34
Montant des frais de négociation		N/A

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	N/A
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	59.000	21,04
Montant des frais de négociation		N/A

SOLDES	Nombre	Valeur cours de clôture
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	1.657	28K€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO	3.288	56K€

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et
- en direct par l'entreprise puis dans le cadre d'un mandat de gestion donné par la société à la société ODDO le 8 octobre 2013 et son nouvel avenant du 22 décembre 2014.

L'Assemblée Générale mixte du 29 septembre 2017 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

3.12. Options de souscription d'actions & BSPCE

DESCRIPTION DES PLANS EXISTANTS

L'Assemblée Générale du 30/09/11 a autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le conseil d'administration a procédé les 30/09/2011, 24/01/2012 et 15/04/2014 à l'attribution d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens d'IFRS 2).

Les principales caractéristiques des options accordées en cours de validité sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Conseil d'administration)	30.09.11	24.01.12	15.04.14
Nombre d'options attribuées	11.545	6.000	2.884
Prix de souscription	8.48	5.87	20
Date d'acquisition des droits	30.09.15	24.01.16	15.10.16
Date d'expiration des options	30.09.19	24.01.20	15.04.19
Nombre d'options exercées ou annulées	7.219	6.000	2.884

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31/03/16	20 429	9,34
Options attribuées		
Options annulées	-2.884	20
Options exercées	-8.884	6,72
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/17	8.661	8,48
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées	-4.335	8,48
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/18	4.326	8,48
Dont options exerçables	4.326	

3.13. Emprunts portant intérêts et endettement

K€	Taux d'intérêt Effectif %	Maturité	mars-18	mars-17
Passif non courant			5 618	6 472
Emprunts BPI (CDP, Croissance,...)	2,43 à 3,55%	Fév-18 à Juin 22	1 283	1 465
Emprunts participation filiale HKG	1,58 et 2,67%	Déc-21	471	643
Emprunts développement led	1,05 à 1,9%	mars-22	731	967
Emprunts divers (financement matériel)	1 à 2,4%	Jui-17 à Mar 19	326	191
Avances BPI (innovation)	0%	Déc 20	354	242
Emprunts Espagne	1,71% à 3,28%	mars-20	152	407
Locations financement retraitées	(*)	Avr-14 à Mar-25	2 301	2 557
Passif courant			4 065	4 786
Emprunts BPI (CDP, Croissance,...)	2,43 à 3,55%	Fév-18 à Juin 22	300	255
Emprunts participation filiale HKG	1,58 et 2,67%	Déc-21	171	171
Emprunts développement led	1,05 à 1,9%	mars-22	236	233
Emprunts divers (financement matériel)	1 à 2,4%	Jui-17 à Mar 19	345	140
Avances BPI (innovation)	0%	Déc 20	88	88
Emprunts Espagne	1,09% à 5,23%	mars-20	289	454
Emprunts UK			0	154
Locations financement retraitées	(*)	Avr-16 à Mar-25	1 100	900
Concours bancaires courants	Euribor 1 m + 0,75 à 1,5 %	Echéances de 1 à 3 mois	1 535	2 391

(*) Dettes essentiellement constituées de crédits baux à taux fixes dont les taux d'intérêts varient entre 1.8 et 8 % suivant les pays.

K€	Dettes Financières totales	Dont Concours bancaires	Dont relevant de locations financements
Ventilation par nature de taux			
Fixe	7.141		3.401
Variable	2.099	1.535	
Non rémunéré	442		

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 900 K€
Nouveaux contrats de crédit-bail : 966 K€
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 1.686 K€
Remboursements de crédits baux : 965 K€

La juste valeur des passifs financiers est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

3.14. Provisions

Provisions (K€)	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Autre	Fin d'exercice	Court ou long terme
Pour litiges	151		267	-314			103	CT
Pour garantie	125		39	-31		-3	130	LT
Pour indemnités de départ en retraite	677		111	-3	-59	3	729	LT
Autres provisions	151		28	-134			46	CT
Total	1.104		445	-482	-59	0	1.008	

Au 31 mars 2018, les principales provisions pour risques et charges sont :

- Provision pour garantie : 130 K€. Il s'agit de provisions constituées par les sociétés Prismaflex International, Prismaflex AB, Prismaflex USA et Distec, couvrant la garantie donnée sur la vente de leurs produits et calculées sur la base des coûts exposés durant l'exercice.
- Provision pour indemnités de départ à la retraite: 729 K€. Le taux d'actualisation utilisé est de 1,38% (taux Iboxx Corp AA10+) et le taux d'augmentation des salaires est de 1,5%. Les engagements du Groupe concernent principalement la France et sont calculés en application de la convention collective de la Plasturgie.
- Provision litiges clients : le dossier concernant l'action en contrefaçon de droits d'auteur et en concurrence parasitaire dont Prismaflex International était l'objet a été soldé sur l'exercice. Aucune perte complémentaire n'a été constatée

3.15. Compléments d'information relatifs aux impôts différés

Le détail des postes d'impôts différés actif et passif est présenté dans le tableau suivant :

(K€)	31/03/18	31/03/17
IMPOTS DIFFERES ACTIF		
FRANCE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	45	73
Impôt différé lié aux différences temporaires fiscales	9	6
Impôt différé lié au déficit fiscal	1.200	1.200
<i>Sous-total Impôts différés France</i>	<i>1.254</i>	<i>1.279</i>
ROYAUME UNI		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales		
Impôt différé lié au déficit fiscal	13	14
<i>Sous-total Impôts différés ROYAUME UNI</i>	<i>13</i>	<i>14</i>
AFRIQUE DU SUD		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-38	-36
Impôt différé lié au déficit fiscal	98	115
<i>Sous-total Impôts différés AFRIQUE DU SUD</i>	<i>59</i>	<i>79</i>
USA		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-33	-34
Impôt différé lié au déficit fiscal	190	157
<i>Sous-total Impôts différés USA</i>	<i>157</i>	<i>124</i>
ESPAGNE		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	5	5
Impôt différé lié au déficit fiscal		
<i>Sous-total Impôts différés IBERICA</i>	<i>5</i>	<i>5</i>
ALLEMAGNE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	2	2
<i>Sous-total Impôts différés ALLEMAGNE</i>	<i>2</i>	<i>2</i>
RUSSIE		
Impôt différé lié au déficit fiscal	42	39
<i>Sous-total Impôts différés RUSSIE</i>	<i>42</i>	<i>39</i>
Total Impôts différés actif	1.532	1.541

(K€)	31/03/18	31/03/17
IMPOTS DIFFERES PASSIF		
SUEDE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	16	17
Impôt différé lié aux provisions à caractère fiscal	-229	-234
<i>Sous-total Impôts différés SUEDE</i>	<i>-213</i>	<i>-217</i>
CANADA		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-23	-25
<i>Sous-total Impôts différés CANADA</i>	<i>-23</i>	<i>-25</i>
Total Impôts différés passif	- 236	- 242

Récapitulatif par société des pertes n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts différés actifs du fait que leur récupération n'est pas jugée probable	
FRANCE	534 K€
ROYAUME UNI	1.131 KGBP

Les impôts différés actifs calculés sur les déficits reportables concernant la société mère Prismaflex International, Prismaflex RSA et Prismaflex UK ont été déterminés en fonction des perspectives de résultat à venir. Cette méthode a conduit à ne pas activer une partie des déficits et notamment ceux concernant les sociétés françaises et anglaises.

3.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

	31/03/18	31/03/17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.422	7.260

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 60 jours.

3.17. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/18	31/03/17
Clients créditeurs	2.267	3.340
Dettes fiscales et sociales	3.194	3.061
Autres dettes	435	381
Produits constatés d'avance	436	318
Total	6.332	7.100

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des acomptes reçus sur commandes.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.18. Charges de personnel

L'effectif du Groupe au 31 mars 2018 s'élève à 330 personnes, dont 43 cadres. Il se ventile comme suit par zones géographiques : France 164 ; Amérique du Nord 40 ; UK 23 ; Espagne 26 ; Allemagne : 13 ; Suède 3 ; Afrique du Sud 57 et Russie 4.

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	31/03/18	31/03/17
Salaires et traitements	10.184	9.943
Charges salariales et patronales	2.514	2 620
Total Charges de personnel	12.698	12.563

Le conseil d'administration de la société Prismaflex International, suivant les recommandations du comité des rémunérations et nominations du 18 juin 2010, a décidé le 21 juillet 2010, le 30 septembre 2011, et le 15 avril 2014 l'attribution gratuite de respectivement 32.112, 8.171 et 2.042 actions, au profit de salariés appartenant à la catégorie « des cadres assumant des fonctions de direction dans la société ou dans des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement » et de dirigeants mandataires sociaux de la société et de ses filiales qu'il a désignés.

Les actions Prismaflex International ne sont effectivement attribuées qu'au terme d'une période de deux ans à compter de la décision du conseil d'administration de les attribuer, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil d'administration soient respectés à ladite date d'attribution. Une charge totale de 336 K€ a été passée au titre de ces attributions au cours des exercices précédents. Aucune charge n'a été enregistrée sur l'exercice clos le 31 mars 2018.

3.19. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D passés au compte de résultat et non activés car ne correspondant pas aux critères d'activation s'élèvent à 114 K€ (contre 129 K€ en 2017). 40K€ de charges de recherche & développement ont été capitalisées durant l'exercice (contre 139 K€ en 2017).

3.20. Autres produits et charges opérationnels

Cette catégorie n'inclut aucun produit ou charge au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018. Au 31 mars 2017, ce poste se décomposait comme suit :

- 220 K€ de dotation aux amortissements calculés suite à la modification du plan d'amortissement de des frais liés aux panneaux autonomes en énergie ;
- 225 K€ liés au plan social mené fin 2016 et visant à abaisser le point mort à un niveau d'activité de bas de cycle.

3.21. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

	31/03/18	31/03/17
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	2	2
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	-275	-305
Coût de l'endettement financier net	-273	-303

Les gains et pertes de change sont essentiellement liés au prêt de la maison-mère à sa filiale en Afrique du Sud et libellé en ZAR, à la variation du SEK pour notre filiale suédoise, et aux fluctuations de l'USD.

3.22. Impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE LA CHARGE ENTRE IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS COURANTS :

	31/03/18	31/03/17
Impôts courants	610	367
Impôts différés	-5	110
Total	605	477

Le taux effectif d'impôt avant perte de valeur du goodwill, résultat des activités arrêtées ou cédées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence passe de -90% au 31 mars 2017 à -22% au 31 mars 2018. Ce taux s'explique essentiellement par l'utilisation qui a été faite sur l'exercice d'une partie des déficits reportables non activés précédemment.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT REELLE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

	31/03/18	31/03/17
Résultat avant impôt, perte de valeur du GW, et résultat des activités arrêtées ou cédées et quote-part des sociétés MEE	2.797	531
Taux d'imposition du Groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	932	177
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Activation de déficits antérieurs non reconnus en N-1	100	0
- Impôt différé sur déficits non reconnus	4	482
- Utilisation de déficits antérieurs sur les résultats de l'année	-478	-6
- Effets des variations de taux	-6	8
- Effets des différences de taux entre pays	-95	-46
- Différences permanentes (dont impact dépréciation écarts d'acquisition)	147	-139
- Divers	0	-1
Charge réelle d'impôt	605	477

3.23. Amortissements et pertes de valeurs

La ligne « Dotation aux amortissements & provisions » du compte de résultat inclut :

- 1.485 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations
- 578 K€ de dotations nettes sur actif circulant
- 361 K€ de reprises nettes de provisions pour risques et charges

3.24. Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action a été calculé à partir des éléments suivants :

	31/03/18	31/03/17
Nombre d'actions composant le capital	1.315.598	1.196.263
Dilution liée aux options & BSPCE attribués et non exercés	4.326	8.661
Dilution liée à l'attribution d'actions gratuites (attribution encore non effective)		
Nombre d'actions composant le capital dilué	1.319.924	1.204.924

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Il n'y a eu aucune opération de regroupement d'entreprises sur l'exercice ainsi que sur l'exercice précédent.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1. Informations sur les parties liées

K€	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	31.03.18	31.03.17	31.03.18	31.03.17	31.03.18	31.03.17	31.03.18	31.03.17
FINANCIERE JPN FIXATIONS	737	614	7	11	634	486		
Dirigeants du Groupe								
SOCIETES associées								
AUTRES								
TOTAL	737	614	7	11	634	486	0	0

La société Financière JPN Fixations détient 26.67% du capital social de Prismaflex International et 35,25% des droits de vote au 31 mars 2018.

La société Financière JPN Fixations s'est portée caution à hauteur de 250K€ pour sa filiale Prismaflex International.

Prismaflex International et ses filiales et la société Financière JPN Fixations sont liées par une convention de prestation de services, couvrant essentiellement la refacturation de traitements et salaires.

5.2. Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Prismaflex International.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

K€	31/03/18	31/03/17
Avantages à court terme	837	832
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	837	832
Soldes actifs et passifs entre le Groupe et les dirigeants		

Le personnel dirigeant ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques.

Des dirigeants ont également bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites selon les modalités décrites au paragraphe 3.18.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR), incluant les variations suivantes:

	31/03/2018	31/03/2017
Stocks	465	1.186
Clients et comptes rattachés	805	-2.585
Autres actifs courants	-440	-715
<i>dont acomptes versés</i>	268	-559
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-743	-1.270
Autres passifs courants	-717	1.693
<i>dont acomptes reçus</i>	-1.051	1.401
Variation du BFR	-631	-1.691

Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

	Trésorerie au 31/03/2018	Trésorerie au 31/03/2017
Autres valeurs mobilières	0	0
Disponibilités	5.078	2.514
Soit trésorerie et équivalent de trésorerie	5.078	2.515
Concours bancaires	1.544	2.391
Soit dettes financières court terme	1.544	2.391
Trésorerie nette	3.534	124

Le Groupe ne détient pas de trésorerie non disponible.

A la clôture, les lignes de trésorerie sont utilisées à hauteur de 5.078 K€ sur un total de lignes de crédit disponibles de 5.707 K€.

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont :

- Impression,
- Cadres.

Le Groupe comprend également des activités liées à la direction du Groupe regroupées dans le secteur « Frais de siège ».

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel.

7.1. Définition de la segmentation sectorielle par secteurs d'activité

ACTIVITE D'IMPRESSION

L'activité d'impression comprend l'ensemble des opérations de production et de commercialisation de supports imprimés à des fins publicitaires, de promotion sur lieux de vente ou de décoration. Cette activité comprend également les ventes de substrats, d'encre et autres consommables d'impression.

ACTIVITE CADRES

L'activité cadres couvre l'ensemble des ventes de panneaux d'affichage ou de systèmes fixes permettant la mise en œuvre d'images ou de messages publicitaires. La gamme développée par Prismaflex comprend des cadres pouvant recevoir un message unique (cadres classiques, cadres statiques rétro-éclairés) ainsi que des cadres dynamiques pouvant montrer plusieurs messages (panneaux Trivision, panneaux déroulants, panneaux LED). Cette activité inclut les activités de mobilier urbain, de fourniture de pièces détachées, d'installation et de maintenance et autres prestations de services.

Une partie de l'activité décoration intérieure dont les produits relèvent à la fois de l'activité cadre et de l'activité impression a été répartie entre ces deux activités.

OPERATION ENTRE LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES

Les secteurs d'activités sont complémentaires mais distincts en terme de processus industriels et de commercialisation. Le cas échéant, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions concurrentielles normales avec un tiers.

FRAIS DE GROUPE

Il s'agit principalement des opérations liées à l'encadrement et à la gestion du Groupe ainsi que des fonctions de recherche et développement. Les frais de Groupe sont affectés à chaque secteur d'activité au prorata de leur contribution opérationnelle.

7.2. Données chiffrées par secteur

L'information sectorielle par secteur d'activité au **31 mars 2018** se décompose comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	30 879	23 953		54 832
Résultat opérationnel	3 143	1 595	-1 513	3 225

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	15 162	15 884	31 046
Autres actifs non courants			2 013
Autres actifs courants			8 033
<i>Total Actifs</i>			<i>41 093</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	794	716	1 510
Invests corporels & incorporels non affectés			88

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2017 se décomposait comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	30 863	19 261		50 123
Résultat opérationnel	2 838	-388	-2 029	421

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	14 666	17 657	32 222
Autres actifs non courants			2 026
Autres actifs courants			5 583
<i>Total Actifs</i>			<i>39 932</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	1 230	255	1 485
Invests corporels & incorporels non affectés			90

7.3. Information par zone géographique

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2018 se décompose comme suit :

K€	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	19 516	6 305	2 405	3 129	15 362	8 115	54 832
Actifs non courants	5 479	742	149	1 331	737	556	8 994 ⁽¹⁾

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (3 705 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2017 se décomposait comme suit :

K€	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	16 687	6 751	2 349	4 424	10 255	9 658	50 123
Actifs non courants	5 465	958	210	1 237	455	590	8 917 ⁽¹⁾

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (3 996 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

8. GESTION DES RISQUES

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marché. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marché par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marché sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

8.1. Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET FINANCEMENT

Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie à hauteur de 5,7 M€ au 31 mars 2018 adossées ou pas aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie supérieures au minimum de 20% environ à ses besoins prévisionnels.

Au 31 mars 2018, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 8,75 M€ dont :

- 4,31 M€ de crédits moyen terme en France souscrits soit auprès de banques françaises, soit auprès de BPI.
- 0,44 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne et Angleterre (Urbanstorm),
- 3,40 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 3,53 M€ de trésorerie nette positive (1,55 M€ de concours bancaires courants et 5,08 M€ de trésorerie active)

Aucun de ces prêts n'est assorti de clause de « covenant ».

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les principaux emprunts du Groupe sont principalement à taux variable. Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a plus mis d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

8.2. Risques de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2018, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 74 % des ventes externes du Groupe (stable).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme le ZAR ou le USD ont eu une incidence positive sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

8.3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 5 K€. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée. Pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1. Engagement en matière d'endettement

Le fonds de commerce de Prismaflex International a été nanti en garantie de plusieurs emprunts dont le solde au 31/03/18 est de 429 K€.

9.2. Engagement en matière de locations simples non résiliables ou locations financements pour lesquelles le Groupe est preneur

Les engagements en matière de locations simples non résiliables correspondent à des baux immobiliers classiques (Immobilier) et à des financements de véhicules et de petits matériels (Autres immobilisations corporelles) sur une période de 4 à 5 ans et dont le prix d'achat résiduel est de 1 % du montant financé.

Au 31 mars 2018, les engagements en matière de locations simples sont les suivants :

	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	419	837	0	0
Autres immobilisations corporelles	112	114	0	5
Total	531	952	0	5

Au 31 mars 2017, les engagements en matière de locations simples étaient les suivants :

	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	628	1 042	0	0
Autres immobilisations corporelles	156	202	0	5
Total	783	1 244	0	5

Les engagements liés à des opérations de locations financements sont présentés au § 3.13.

9.3. Autres engagements hors bilan et passifs éventuels

Au 31 mars 2018, des achats à terme pour un montant total équivalent à 4 172 K€ sont en cours :

Dans certaines filiales (où Prismaflex International ne détient pas 100% du capital) il existe des « shareholder Agreements » avec des engagements sur option d'achat ou de vente des intérêts minoritaires qui peuvent en fonction être ou ne pas être exercés.

Enfin des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2018 est de 800 K€.

A la connaissance du Groupe, il n'a été omis aucun engagement hors bilan significatif ni aucun passif éventuel au regard des normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Prismaflex International
Exercice clos le 31 mars 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Prismaflex International relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société apprécie à chaque clôture la valeur d'utilité des titres de participation et constate, le cas échéant, des provisions pour dépréciation et si nécessaire des provisions pour risques et charges comme cela est décrit dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 23 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Lionel Denjean

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Société anonyme au capital de 2 631 196€.
 Siège social : 309, Route de Lyon - CS 50001 - 69 610 Haute Rivoire.
 345 166 425 RCS Lyon
 Exercice social : du 1^{er} avril au 31 mars

Documents comptables annuels.
Comptes sociaux au 31 mars 2018 (en euros).

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Frais de recherche et développement	2 686 324	2 532 645	153 679	228 597
Concessions, brevets et marques	804 039	683 036	121 003	122 409
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations incorporelles en cours	178 454		178 454	0
Acomptes et avances			0	0
Terrains	308 685	221 556	87 129	110 305
Constructions				
Installations techniques	1 666 580	1 280 803	385 778	348 312
Autres immobilisations corporelles	1 191 635	886 940	304 695	283 527
Immobilisations en cours	860		860	26 446
Avances et acomptes			0	0
Titres de participation	34 005 110	23 018 720	10 986 390	11 586 220
Créances sur participations	543 616	259 322	284 294	330 063
Autres titres immobilisés	330		330	330
Prêts				
Autres immobilisations financières	494 649	63 538	431 110	795 050
ACTIF IMMOBILISE	41 882 283	28 946 559	12 935 724	13 833 260
Matières premières	5 304 239	802 963	4 501 276	5 299 814
En cours de biens			0	0
En cours de services			0	0
Produits intermédiaires et finis	1 273 789	410 143	863 646	897 537
Marchandises			0	0
Avances, acomptes sur commandes	428 770		428 770	647 310
Clients	4 934 759	261 996	4 672 763	5 500 881
Autres créances	5 736 816	123 607	5 613 209	3 548 689
Capital, appel, non versé			0	0
Actions propres			0	0
Autres valeurs mobilières			0	0
Disponibilités	2 331 862		2 331 862	526 736
Charges constatées d'avance	319 803		319 803	292 490
ACTIF CIRCULANT	20 330 038	1 598 709	18 731 329	16 713 457
Charges à répartir			0	0
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif	70 826		70 826	46 203
TOTAL GENERAL	62 283 146	30 545 268	31 737 878	30 592 919

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 631 196	2 392 526
Prime d'émission	13 702 199	12 156 108
Réserve légale	237 476	237 476
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 336 953	-383 431
Résultat	2 456 321	-953 522
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	17 690 239	13 449 157
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées	153 000	263 000
AUTRES FONDS PROPRES	153 000	263 000
Provisions pour risques	129 834	179 393
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	129 834	179 393
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. Crédit	3 816 340	4 537 715
Emprunts et dettes financières diverses	1 380 851	2 000 000
Avances, acomptes reçus sur commandes	479 854	2 101 593
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 110 080	5 466 556
Dettes fiscales et sociales	2 251 762	1 922 245
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	389 996	402 460
Produits constatés d'avance	204 132	77 403
DETTES et régularisations	13 633 015	16 507 973
Ecart de conversion passif	131 790	193 397
TOTAL GENERAL	31 737 878	30 592 919

COMPTE DE RESULTAT 1ère partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Vente de marchandises	155 810	83 046
Production vendue de biens	34 454 133	28 736 701
Production vendue de services	1 946 277	1 971 664
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	36 556 220	30 791 410
Production stockée	23 465	-555 556
Production immobilisée		2 646
Subventions d'exploitation		
Reprises amortis., provisions, transfert	677 039	481 671
Autres produits	977 829	718 062
PRODUITS D'EXPLOITATION	38 234 552	31 438 233
Achats de marchandises	6 490 574	3 326 869
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières	10 079 600	10 500 173
Variation de stocks matières premières	552 639	242 477
Autres achats et charges externes	9 856 028	9 195 784
Impôts, taxes et versements assimilés	451 748	422 152
Salaires et traitements	5 227 161	5 379 686
Charges sociales	1 814 837	1 916 974
Dotations amortissements immobilisations	456 150	663 459
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	545 219	340 800
Dotations provisions risques et charges	267 018	261 713
Autres charges	808 669	408 282
CHARGES D'EXPLOITATION	36 549 644	32 658 369
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 684 909	-1 220 136
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation	1 221 017	396 984
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	8 635	12 218
Reprises provisions, transferts charges	12 127	407 215
Différences positives de change	294 407	125 810
Produits nets/cessions valeurs mobilières		
Ecart de conversion		
PRODUITS FINANCIERS	1 536 186	942 227
Dotations financ. amortissem. Provisions	871 099	590 603
Intérêts et charges assimilées	395 758	148 616
Différences négatives de change	366 841	94 837
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES	1 633 698	834 055
RESULTAT FINANCIER	-97 512	108 172
RESULTAT COURANT av. impôt	1 587 397	-1 111 964

COMPTE DE RESULTAT 2ème partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits except. sur opérations de gestion	155	756
Produits except. sur opérations en capital	15 154	38 896
Autres opérations de capital	823 919	
Reprises provisions, transferts charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	839 229	39 651
Charges except. sur opérations de gestion		3 248
Charges except. sur opérations en capital	140	23 606
Dotations except. amortissem. Provisions		98 685
CHARGES EXCEPTIONNELLES	140	125 539
RESULTAT EXCEPTIONNEL	839 089	-85 888
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-29 836	-244 330
Résultat	2 456 321	-953 522

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(K€)	Montant	Exercice précédent
Marge Brute d'Autofinancement	3 197	215
Résultat Net	2 456	-954
Dotation aux amortissements et aux provisions	2 139	1 955
Reprise de provisions	-560	-772
Plus ou moins values nettes sur cession d'actifs	-839	-15
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0	0
Mali de fusion		
Variation du BFR	-2 269	-377
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	928	-162
Acquisitions d'immobilisations	-715	-511
Augmentation des prêts et créances financières	-56	-27
Cessions d'immobilisations	1 194	80
Diminution des prêts et créances financières	120	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	543	-459
Nouvelles dettes financières (hors concours bancaires courants)	900	2 150
Remboursements de dettes financières (hors concours bancaires courants)	-2 215	-1 598
Augmentation de capital	1 785	60
Versement de dividendes	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	470	611
Variation de trésorerie	1 941	-9
Trésorerie d'ouverture	389	398
Trésorerie de clôture	2 330	389
Variation de trésorerie	1 941	-9

PRISMAFLEX INTERNATIONAL NOTE ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La société Prismaflex International est une société anonyme, cotée à la bourse de Paris sur Alternext depuis le 12 décembre 2014 (elle était précédemment cotée sur Euronext compartiment C). Elle est immatriculée en France.

- Sauf indication contraire, les montants indiqués dans cette note annexe sont en milliers d'euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que les prescriptions du plan comptable générale 2014, homologué par l'arrêté du 08 septembre 2014, et de l'ensemble des règlements ANC le complétant.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur une durée de 18 à 20 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

Les frais de recherche et développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts internes et externes de réalisation, et sont amortis par tiers à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, n'étaient plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 et 8 ans
- installations et agencements : 8 ans
- matériel de bureau : 4 et 5 ans
- mobilier : 5 et 8 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur d'utilité appréciée filiale par filiale. La valeur d'utilité est issue soit de la situation nette de la filiale, soit des cash flows actualisés. Les tests sont adaptés en fonction des historiques et des perspectives de chaque participation.

PRISMAFLEX INTERNATIONAL, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2018

En cas de situation nette négative et sans perspective de reprise d'activité à court ou moyen terme, une provision sur les titres de participation est constatée. Il est ensuite constaté prioritairement une provision sur les créances rattachées à des participations, puis sur les comptes courants, et enfin si nécessaire, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur de la différence entre la situation nette négative et les provisions sur créances préalablement constatée.

Les éléments d'analyse sont explicités ci-après :

Les valeurs d'utilité des titres des sociétés Prismaflex Ibérica et Prismaflex Inc ont été calculées en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur un budget financier, établi sur des hypothèses de marge opérationnelle prévisionnelle, et approuvé par le conseil d'administration. Comme l'année précédente,

- le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 8,1% pour Prismaflex Inc et pour Prismaflex Ibérica
- le taux de croissance à l'infini pour l'actualisation des flux au-delà du business plan, établi sur 5 ans, est de 1.5%.

Selon cette méthode, aucune provision ou reprise n'est à comptabiliser pour Prismaflex Ibérica et Prismaflex Inc.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex AB (suède) a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur un budget financiers établi sur des hypothèses de marge opérationnelle prévisionnelle et revus par le management sur une période de 5 ans.

Comme l'année précédente,

- Un taux d'actualisation avant impôt uniforme de 8,1% a été appliqué à ces prévisions ;
- le taux de croissance à l'infini pour l'actualisation des flux au-delà du business plan, établi sur 5 ans, est de 2%.

La valeur d'utilité qui en résulte a donné lieu à la comptabilisation d'une dotation aux provisions de 600K€.

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

Tests de sensibilité	Impact sur la valeur des titres "Prismaflex AB"
Réduction du taux de croissance à l'infini de 1%	-284 K€
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5%	-211 K€
Baisse des prévisions de CA de 10% sur l'activité LED	-82 K€

Compte tenu de la situation nette positive des sociétés Distec et Prismaflex RSA, aucune provision n'est à constater.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex UK a été estimée à partir de la situation nette de celle-ci et de la situation nette de sa filiale à 100%, Urbanstorm. Compte tenu du rachat des actions des minoritaires pour un montant de 147K€, une provision complémentaire de 147K€ a été constatée sur les titres de Prismaflex UK afin de ramener leur valeur nette à 0. Aucune provision complémentaire n'a cependant pas été constatée sur la créance rattachée à cette participation déjà provisionnée à hauteur de 179K€ (cf paragraphe 2.9).

Compte tenu de la situation nette de la société Prismaflex HKG LIMITED et de celle de sa filiale, PrismaChina, une provision complémentaire de 51K€ aurait dû être comptabilisée. Cependant, compte tenu de la valeur probable de réalisation de ces titres (une négociation est en cours avec le co-actionnaire pour une cession de ces titres), aucune dotation complémentaire n'a été comptabilisée.

Une reprise de provision de 10 K€ sur créance rattachée à la participation de PRISMA RUS a été constatée au titre de l'exercice afin de ramener la provision à 80K€ soit 100% de la créance, 10K€ ayant été remboursé au titre de l'exercice. Cependant, compte tenu de la situation nette, une provision complémentaire de 124K€ a été passée sur le compte courant.

1.4 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du "Prix moyen unitaire pondéré".
Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et indirectes.
Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

1.5 Provision pour dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une appréciation de leur recouvrabilité au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

1.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement acquises sont inscrites au bilan, et amorties en fonction de la durée d'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer.

1.7 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de ses projets de développement. Aucune nouvelle avance n'a été comptabilisée au titre de l'année.

1.8 Provision pour risques et charges

Les risques et charges, nettement précis quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine, entraînent la constitution de provisions.

1.9 Pertes et gains de change – Dettes et créances libellées en devises

Les pertes et gains de change sur les activités d'exploitation sont comptabilisés en résultat d'exploitation tandis que les pertes et gains de change sur les opérations de nature financière sont comptabilisés en résultat financier.

Les dettes et créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes d'actif et de passif sont évaluées au cours de clôture, l'écart de conversion en résultant étant comptabilisé dans une rubrique spécifique.

Les pertes latentes font l'objet, le cas échéant, d'une provision qui sera classée selon l'origine de celle-ci en exploitation ou en financier.

1.10 Frais d'émission des titres

Conformément à l'avis CNC du 16 janvier 2001, les frais d'émission de titres ont été comptabilisés nets d'impôts en diminution de la prime d'émission.

1.11 Frais d'émission d'emprunts

Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

1.12 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître les différents niveaux de résultat. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Il est déterminé par référence à la conception du résultat exceptionnel proposé par le Plan comptable général.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de recherche	2.646	40			2.686
Concessions, brevets, licences	750	54			804
Autre immobilisations incorporelles	2				2
Immobilisations en-cours	0	178			178
TOTAL	3.398	272			3.671

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements frais de recherche	2.418	115			2.533
Amortissements concessions, brevets, licences	628	56			683
TOTAL	3.045	170			3.216

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

Le plan d'amortissement des frais de R&D est analysé projet par projet. La durée d'amortissement sociale est en général de 3 ans.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencements des constructions	309				309
Installations techniques, mat & out	1.476	191			1.667
Autres immobilisations corporelles	1.089	105	26	-28	1.192
Immobilisation en cours	26		-26		1
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	2.900	296		-28	3.168

PRISMAFLEX INTERNATIONAL, S.A.
COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2018

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements agencements des constructions	198	23			222
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	1.127	153			1.281
Amortissements autres immobilisations	806	109		-28	887
TOTAL	2.131	285		-28	2.389

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminution de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Titres de Participation	33.858	147			34.005
Créances rattachées à des participations	599	49		-105	544
Dépôts et cautionnements	351	5		-13	343
Autres immobilisations financières	506			-355	151
TOTAL	35.315	202		-473	35.044

Les créances commerciales sur les filiales faisant l'objet de conditions de règlement supérieures aux conditions normales et portant intérêts sont classées dans la rubrique "Créances rattachées à des participations".

Les "Autres immobilisations financières" sont constituées par le contrat de tenue de marché ainsi que des actions auto détenues.

PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début De l'exercice	Augmentations De l'exercice	Diminution De l'exercice	Solde à la fin De L'exercice
Titres de Participation	22.272	747		23.019
Créances rattachées à des participations	269		-10	259
Dépôts et cautionnements	0			0
Autres immobilisations financières	63	1		64
TOTAL	22.604	748	-10	23.342

Le détail de la variation des provisions sur titres de participation est précisé dans le paragraphe 1.3.

Suite à un remboursement de la créance de Prismaflex RUS de 10K€, une reprise du même montant a été constatée sur la provision de cette créance.

2.4 Créances clients

Dans le cadre du contrat d'affacturage, des créances au 31/03/2018, ont été cédées à la société d'affacturage afin d'être financées pour un montant de 2.768 K€.

2.5 Échéances des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an, à la date de clôture de l'exercice, à l'exception des autres immobilisations financières et des créances rattachées à des participations (Prismaflex UK et Prismaflex RUS) qui sont à plus d'un an pour respectivement 415 K€ et 70 K€.

2.6 Capital social et Prime d'émission

Le capital social est à la clôture de l'exercice composé de 1.315.598 actions au nominal de 2 euros, entièrement libérées.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'assemblée générale du 29 septembre 2017 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2017, soit une perte de 953.522€, en report à nouveau, celui-ci passant ainsi de (383.431€) à (1.336.953€).

2.8 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances conditionnées	153	83	70	
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	3.816	944	2.692	180
Fournisseurs et comptes rattachés	5.110	5.110		
Dettes fiscales et sociales	2.252	2.252		
Dettes sur immobilisations Groupe et associés	1.199	1.199		
Autres dettes	572	279	293	
Produits constatés d'avances	204	204		
Avances et acomptes reçus	480	480		
TOTAL DETTES	13.786	10.551	3.055	180

Détail des variations des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits :

- Emprunts souscrits en cours d'exercice 300
- Emprunts remboursés en cours d'exercice 889

2.9 Etat des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations De l'exercice	Reprises De l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS :				
- Sur immobilisations financières	22.604	748	10	23.342
- Sur stocks	910	433	130	1.213
- Pour dépréciation comptes clients	254	112	104	262
- Autres créances		124		124
- Pour risques	151	267	314	104
- Pour perte de change	28		2	26
TOTAL	23.947	1.683	560	25.070
Dont dotations et reprises :				
• d'exploitation		812	548	
• financières		871	12	
• exceptionnelles				

Pour plus de détails sur les dotations et reprises sur immobilisations financières et autres créances, il convient de se référer aux paragraphes 1.3 et 2.3.

Les provisions pour risques concernent des litiges clients et fournisseurs, ou des contentieux sociaux. Le dossier concernant l'action en contrefaçon de droits d'auteur et en concurrence parasitaire dont Prismaflex International était l'objet a été soldé sur l'exercice. Aucune perte complémentaire n'a été constatée.

2.10 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670
Dettes fiscales et sociales	1.360
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0
Autres dettes	6
TOTAL	2.043

PRODUITS A RECEVOIR	Montants
Créances clients	145
Autres créances	76
TOTAL	221

2.11 Informations sur les entreprises liées

	Exercice	Exercice Précédent
Immobilisations financières	284	330
Créances	3409	4.002
Dettes	1.757	4.078
Produits financiers (autres que dividendes)	99	327
Dividendes	1.132	317
Charges financières	897	634

2.12 Actions propres

Au 31 mars 2018, la société détenait 1.657 actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché pour une valeur de réalisation de 28 K€.

Les mouvements ont été les suivants depuis le 1 avril 2017 :

Nombre d'actions propres au 1/04/17	1.155
Achats	16.513
Ventes	16.011
Nombre d'actions propres au 31/03/17	1.657

Au 31 mars 2018, la société détenait également 3.288 actions propres hors contrat de liquidité soit 0,25% du capital. Les opérations sur ces actions sont réalisées par la société ODDO dans le cadre d'un mandat de gestion, datant du 8 octobre 2013 et de son avenant daté du 22 novembre 2013.

La valeur nette comptable au 31 mars 2018 de ces actions était de 43K€, pour une valeur de réalisation de 56K€ (cours 17,1€).

Les mouvements ont été les suivants depuis le 1 avril 2017 :

Nombre d'actions propres au 01/04/17	62 288
Achats	0
Ventes	-59.000
Nombre d'actions propres au 31/03/18	3.288

2.13 Engagements financiers

DONNES	Exercice	Exercice Précédent
Effets escomptés et non échus	0	0
Nantissement sur matériel	0	3
Nantissement du fond de commerce	1.235	1.539
Ventes à terme de devises	0	0
Achat à terme de devises	4.172	1.997
Stand-by letter	0	0
Cautions de marché	885	985
Crédit documentaire import	46	62
TOTAL	6.338	4.586

REÇUS	Exercice	Exercice Précédent
Ventes à terme de devises	0	0
Achat à terme de devises	0	0
Cautions Maison mère	250	250
TOTAL	250	250

Dans certaines filiales (où Prismaflex International ne détient pas 100% du capital) il existe des « shareholder Agreement » avec des engagements sur option d'achat ou de vente des intérêts minoritaires qui peuvent en fonction être ou ne pas être exercés.

Enfin des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2018 est de 800 K€.

2.14 Engagements de retraite et autres engagements à caractère social

Au 31 mars 2018, le montant des engagements contractés par l'entreprise et liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 729 K€.

La convention collective est celle de la Plasturgie. Le taux d'évolution des salaires est de 1,5%, le taux d'actualisation de 1,38%, l'âge de départ à la retraite de 65 ans.

Conformément aux options proposées par le plan comptable général, ces engagements ne sont pas provisionnés.

2.15 Opérations de crédit-bail

Postes intéressés du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements	
		De l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions (1)	1.400	166	631	70	257
Installations techniques, matériel et outillage, autres immobilisations	2.564	423	1.711	277	1.719
TOTAL	3.964	600	2.342	432	1.976

Postes intéressés du bilan	Redevances restant à payer				
	Jusqu'à 1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Prix d'achat résiduel
Constructions	163	615	286	1.064	0
Installations techniques, matériel et outillage	401	578		978	21
TOTAL	564	1.049	468	2.042	21

2.16 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 36.556 K€ contre 30.791 K€ l'an passé. Il s'agit de ventes de biens fabriqués par l'entreprise à hauteur de 34.454 K€, de ventes de marchandises à hauteur de 156 K€ et de ventes de prestations de services à hauteur de 1.946 K€. Le chiffre d'affaires effectué à l'export s'élève à 17.271 K€, soit 47,2% du chiffre d'affaires total.

2.17 Transferts de charge

	Montant
Divers	11
Refacturation de frais de formation	116
Remboursement assurances	0

2.18 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont composés de :

- 15 K€ de produits sur cessions d'actifs immobilisés.
- 824 K€ de boni sur cession d'actions propres

Les charges exceptionnelles ne sont pas significatives.

2.19 Situation fiscale latente

	Assiette	Taux	Impôt
IMPOTS PAYES D'AVANCE			
Organic	28	31,70 %*	9
Ecart de conversion passif	132	31,70 %*	42
TOTAL	212		51
IMPOTS A PAYER			
TOTAL			0

Les déficits ordinaires restant à reporter au 31/03/2018 sont de 4.435 K€.

* Le taux d'IS moyen de la société est estimé 31,70 % au 31/03/19

2.20 Ventilation de l'impôt des sociétés par nature de résultat

	Assiette	Taux	Impôt
Exploitation	1.299	33,33 %	433
Financier	-272	33,33 %	-91
Exceptionnel	839	33,33 %	280
Utilisation déficits antérieurs	-1.433	33,33 %	-478
TOTAL	433		144

D'autre part un produit de 186 K€ a été constaté sur l'exercice relatif au crédit d'impôt recherche portant sur l'année 2016.

Un crédit d'impôt de 189 K€ a été constaté sur l'exercice 2017/2018 au titre du CICE 2017 et un produit à recevoir de 76 K€ a été comptabilisé au titre du CICE 2018. Conformément aux options proposées par l'ANC, le CICE a été comptabilisé en moins des charges du personnel. Il est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fonds de roulement.

2.21 Effectif

L'effectif au 31 mars 2018 est de 161 personnes dont 33 cadres.

2.22 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent sur l'exercice clos le 31 mars 2018 à 94 K€.

2.23 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de Prismaflex International sur l'exercice s'élèvent à 695 K€.

2.24 Option de souscription d'actions & BSPCE

DESCRIPTION DES PLANS EXISTANTS

L'Assemblée Générale du 30/09/11 a autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le conseil d'administration a procédé les 30/09/2011, 24/01/2012 et 15/04/2014 à l'attribution d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions.

Les principales caractéristiques des options accordées en cours de validité sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Conseil d'administration)	30.09.11	25.01.12	15.04.14
Nombre d'options attribuées	11.545	6.000	2.884
Prix de souscription	8.48	5.87	20
Date d'acquisition des droits	30.09.15	25.01.16	15.10.16
Date d'expiration des options	30.09.19	24.01.20	15.04.19
Nombre d'options exercées ou annulées	2.884	6.000	2.884

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31/03/16	20 429	9,34
Options attribuées		
Options annulées	-2.884	20
Options exercées	-8.884	6,72
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/17	8.661	8,48
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées	-4.335	8,48
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/18	4.326	8,48
Dont options exerçables	4.326	8,48

2.25 Identité de la société consolidante

La société Prismaflex International est la société mère consolidante du groupe Prismaflex.

2.26 Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale (en devises, en milliers)	% de détention	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
Prismaflex Incorporation (Canada) CAD	100 %	5.058	-2.361	7.693	328
Prismaflex AB (Suède) SEK	100 %	3.550	2.247	14.070	1.735
Prismaflex RSA (Afrique du Sud) ZAR	100 %	200	2.018	60.782	889
Prismaflex IBERICA (Espagne) EUR	73.4 %	60	537	3.579	155
Prismaflex USA (Etats-Unis) USD	95 %	-	153	1.174	-82
Prismaflex UK (Grande Bretagne) GBP	100 %	300	-347	2.577	5
Prismaflex Middle East (Bahrain) BHD	62.31%	26	-31	0	0
DISTEC (Allemagne) EUR	100 %	50	956	10.718	520
PRISMAFLEX HKG LIMITED (Hong Kong) HKG	34 %	15.500	-123	0	N/S
PRISMAFLEX RUS (Russie) RUB	90 %	1.400	-15.761	38.162	-7.929

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute		34.005		
- nette		10.986		
Montant des prêts et avances accordés		2.066		
Montant des cautions et avals donnés		800		
Montant des dividendes encaissés		1.132		

**INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

Le Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise étant facultatif sur Euronext Growth (anciennement Alternext), nous avons décidé de vous présenter toutefois les points significatifs qu'il nous apparaît intéressant de porter à votre connaissance pour une compréhension des enjeux et des mesures mises en œuvre par l'entreprise sur ce sujet.

La présente information a été établie au vu des documents mis à jour au sein du Groupe traduisant, directement ou indirectement, le fonctionnement des organes sociaux (notes de procédures, procès-verbaux, échanges de courriers électroniques, documents et tableaux de synthèse...), ainsi que les informations notamment recueillies à l'occasion des séances du Conseil d'administration. D'une manière générale, la Société a poursuivi, au titre de l'exercice écoulé, ses efforts pour améliorer sa communication, tant à l'égard de ses organes sociaux (et spécialement le Conseil d'administration) que de ses actionnaires et des marchés.

I - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;
- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, notre société a développé des procédures de contrôle interne en vue, plus particulièrement, de :

- de donner aux actionnaires et aux tiers une présentation sincère et fiable de l'activité, des résultats et de l'évolution du groupe Prismaflex International,
- de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ses risques soient totalement éliminés.

En application des recommandations de l'AMF, le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

I.1 Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Prismaflex International est implanté par l'intermédiaire de notre société et de ses filiales en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Afrique du Sud, au Canada, aux USA, en Suède, en Russie et d'un bureau de représentation au Bahreïn. Chacune des structures opérationnelles est dotée des services suivants : Vente, Production, administration comptable à l'exception du Bahreïn qui bénéficie du support du groupe. Les fonctions de Recherche et Développement sont réalisées en France principalement, les fonctions Marketing et Finance du groupe sont localisées au siège social français de la société.

La gestion du groupe et le contrôle des filiales dans lesquelles la société est majoritaire s'effectuent de manière centralisée ou décentralisée avec des outils de contrôle mis en place localement et par la société mère.

Compte tenu de la taille de la société, les différentes procédures en place sont formalisées soit sous forme de notes internes, soit sont appliquées sans support écrit explicite. Elles reposent essentiellement sur la production mensuelle d'un reporting package et la revue des éléments liés.

La société a poursuivi l'amélioration et la recherche de pertinence des informations en provenance de ses filiales. Depuis lors, une première série de décisions ont été prises en ce sens, consistant principalement à harmoniser progressivement les outils de gestion notamment au niveau production et à améliorer la production mensuelle et le suivi du reporting consolidé.

I.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs exerçant des activités de contrôle sont les suivants:

- Le Comité de direction groupe : il est constitué des responsables au niveau du groupe des différentes fonctions de la société (Vente, Marketing, Finance). Ce comité se réunit régulièrement tous les mois ou deux mois et a pour mission de définir la stratégie du groupe, de planifier et d'en contrôler l'exécution. Il est notamment destinataire des différents tableaux de bord et reporting mensuels produits par les différents services.
- La Direction administrative et financière groupe : elle a pour mission d'établir les comptes consolidés et la documentation nécessaire à la communication financière de la société. Elle a également en charge la consolidation des budgets, des reporting mensuels et du contrôle budgétaire consolidé à l'attention du comité de direction et du Conseil d'administration. La direction financière groupe effectue des contrôles ponctuels dans les filiales et remet un rapport de visite éventuel au comité de direction. Elle communique également, sous forme de notes, les évolutions éventuelles de procédures et la procédure budgétaire.
- Les services administratifs et financiers de chaque filiale : un responsable financier local est en charge de la production pour chaque structure des reporting financiers, du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, sous la supervision conjointe du management local et de la direction financière groupe.
- Des salariés cadres de direction, souvent administrateurs de sociétés filiales : dans le cadre de leur mandat ou d'autres missions, ces derniers sont amenés à contrôler le bon fonctionnement des règles de gestion et l'application générale de la stratégie du groupe.

I.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

I.3.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les données comptables des différentes sociétés du Groupe sont gérées de manières décentralisées au niveau local par des logiciels non uniformisés afin de respecter les normes comptables et fiscales de chaque pays.

Une liasse de reporting, reprenant un plan comptable applicable en France est produite par chaque filiale majoritaire à partir de la source locale d'information. Ce reporting à la forme d'états financiers complets ; il est commun à chacune des filiales et présente différents niveaux d'information à fournir mensuellement, trimestriellement et annuellement.

Les comptes mensuels en norme locale sont établis par le responsable financier de chaque filiale et sont revus par la direction financière du groupe et la direction générale en charge de sa supervision avant d'être consolidés et transmis au comité de direction et ou au Conseil d'administration. Deux niveaux complets de consolidation sont produits chaque année, tous les 6 mois une consolidation complète utilisant un logiciel dédié et mensuellement sous une forme synthétique spécifique au groupe Prismaflex International.

I.3.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La direction financière et comptable du Groupe élabore l'information financière et comptable du groupe en s'appuyant sur certains contrôles internes et externes :

Une revue des comptes des filiales est opérée régulièrement. Cette revue porte sur :

- LE CHIFFRE D'AFFAIRES QUI EST REPORTE EN DEBUT DU MOIS SUIVANT LA PERIODE REVISEE. Le chiffre d'affaires est présenté par produits, devises et zones géographiques en distinguant les flux externes et internes au groupe.
- LES COMPTES MENSUELS. En général quinze jours après la production du reporting de chiffre d'affaires, chaque filiale établit et envoie à la direction financière du groupe une liasse de reporting comprenant un compte de résultat, un bilan, des annexes donnant différents niveaux de détails notamment sur la trésorerie, les encours clients, les mouvements d'actifs et de passifs, et le personnel. Ce reporting présente mensuellement, en comparatif, le budget attendu et le réalisé de la même période de l'exercice précédent. Les écarts significatifs par rapport au budget permettent au groupe d'identifier les postes à auditer plus particulièrement et d'obtenir les informations nécessaires qui seront transmises par mail ou discutées lors des comités de direction. Les comptes de chaque filiale sont audités deux fois par an par un auditeur local pu en central par les commissaires aux comptes. L'auditeur local reçoit des instructions d'audit et tient compte des éventuelles observations des commissaires aux comptes de la société mère.

En outre, une revue des reportings par les membres du comité de direction a lieu lors des déplacements dans les filiales ou en cas de déplacements des principaux responsables concernés au siège de PRISMAFLEX INTERNATIONAL.

- LES COMPTES CONSOLIDES. Une fois les comptes mensuels de chacune des filiales révisés et, le cas échéant, revus, une consolidation synthétique non auditée de l'ensemble est produite. Une consolidation totale est réalisée deux fois par an. Les comptes consolidés sont audités une fois par an et font l'objet d'une revue semestrielle, par deux commissaires aux comptes.

La direction financière du Groupe tient compte, le cas échéant, d'observations formulées par les commissaires aux comptes.

Les informations financières reprises dans les publications légales et sous forme de communiqué font l'objet d'un contrôle par le comité de direction et par le Conseil d'administration.

I.4 Information concernant les procédures de contrôle interne ayant un impact significatif sur l'activité de la société

Compte tenu des activités exercées par la société et ses filiales, il a été identifié quatre procédures pouvant avoir un impact significatif sur les résultats sociaux ou consolidés : le suivi des activités, le crédit client, le reporting financier et le processus budgétaire.

I.4.1 La procédure de suivi des activités

Un contrôle des activités est en place à deux niveaux. D'abord un suivi de la prise de commandes par ligne de produits de chaque filiale est effectué et consolidé au niveau du groupe à l'issue de chaque mois, ensuite chaque entité du groupe fait état de ses ventes mensuelles par nature d'activités et devises. Le chiffre d'affaires mensuel est comparé au budget et à l'exercice précédent. Ce dernier état sert de base à la communication trimestrielle sur le chiffre d'affaires consolidé.

Ces documents sont destinés aux responsables de chaque société concernée, au comité de direction et au Conseil d'administration de la société mère.

I.4.2 La procédure de crédit client

Prismaflex International a mis en place une procédure d'octroi de conditions de crédit client afin de s'assurer de la solvabilité de ses prospects (56% du Chiffre d'affaires) et de minimiser le risque de défaut de paiement en définissant des encours de crédit par client.

La société a souscrit un contrat d'assurance-crédit couvrant les ventes réalisées depuis la France et la Suède à l'export dans le but d'obtenir des renseignements sur la solvabilité des clients et d'assurer tout ou partie du risque de défaillance en définissant des niveaux d'encours maximum.

Ce contrat est géré de manière centralisée par la société mère. Les autres filiales gèrent leur encours client qui est détaillé mensuellement et fait l'objet de revue par le service financier en cas de détection d'anomalie.

I.4.3 La procédure de reporting financier mensuel

Le reporting mensuel est un élément important du dispositif de contrôle interne. Sa forme est uniformisée pour toutes les sociétés. Les principaux postes couverts par la liasse de reporting sont : un compte de résultat (détaillé et synthétique, en devise locale et en €) et un bilan de chaque filiale, un compte de résultat détaillant le résultat d'exploitation pour chacune des activités, un suivi des encours clients, un palmarès des 5 principaux clients, le niveau de ligne de trésorerie utilisé en fin de mois, un tableau de variation des principaux postes d'actif et de passif.

Le budget de chaque filiale est construit dans le même format que le reporting financier, ce qui permet d'effectuer un contrôle budgétaire mensuellement et d'analyser les principaux écarts.

Enfin, le reporting financier est utilisée pour chaque période de consolidation légale comme la liasse uniforme de consolidation, qui est auditée par les commissaires aux comptes.

I.4.4 Le processus budgétaire

Chaque filiale établit son budget sous la supervision du management local et le contrôle de la société mère, la direction financière du groupe consolidant les budgets de toutes les sociétés. Le budget est établi au cours du dernier trimestre et est généralement approuvé dans sa forme définitive en début de l'exercice concerné par le comité de direction et, au final, par le Conseil d'administration de la société mère.

Une révision budgétaire est effectuée à l'issue du premier semestre pour tenir compte des niveaux d'activités et de coûts effectivement constatés sur les six premiers mois de l'exercice.

Une procédure budgétaire écrite est mise à jour tous les ans. Les budgets font l'objet de présentation formelle et discussion avec les patrons de filiales.

I.5. Appréciation du Président sur l'adéquation et l'efficacité des procédures

En complément des éléments objectifs et subjectifs présentés ci-dessus concernant les procédures de contrôle instituées dans la société, j'observe que les procédures sont respectées et l'effort de la Direction Générale pour les améliorer permettent une plus grande réactivité, une meilleure connaissance des risques et une appréciation plus large et plus exhaustive de la société et de ses filiales.

Une attention particulière est accordée à l'efficacité et à l'adaptabilité des structures internes et externes afin de maintenir la qualité de l'information et favoriser la réactivité tout en s'adaptant à la taille des structures.

II - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de la société est appréciée annuellement sur la base notamment des résultats de la société à la clôture de l'exercice et des perspectives de résultats.

Ainsi, en fonction de l'approche des résultats de l'exercice clos et des perspectives envisagées, il peut y avoir une révision des rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux basées sur la décision du Conseil d'administration du 26 novembre 2013 n'ont pas évolué depuis cette date.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2018.



Pierre-Henry Bassouls
Président Directeur Général

Prismaflex International

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Prismaflex International,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

■ Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

■ Conventions non autorisées préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société LGMH

Personne concernée

M. Emmanuel Guzman, administrateur de votre société et président de la société LGMH.

Nature et objet

Convention de prestations de services conclue le 16 février 2018.

Modalités

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élève à € 1.600 hors taxes.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : « Cette convention permet à la société de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire de M. Guzman concernant le groupe Prismaflex, duquel il a été directeur administratif et financier pendant presque 10 ans ».

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 14 juin 2018, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société JPN Fixations, société mère de votre société

a) Nature, objet et modalités

Convention de trésorerie entre votre société et sa société mère permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible, soit un produit de € 6.959 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018.

b) Nature, objet et modalités

Une convention de « management fees » incluant toutes les sociétés du groupe Prismaflex a été conclue avec une date d'effet au 1^{er} octobre 2012. Cette convention prévoit une refacturation des charges de la société Financière JPN Fixations, hors abattement d'une partie des rémunérations des mandataires sociaux, à l'ensemble des sociétés du groupe Prismaflex avec une marge de 12,5 %. La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élève à € 736.506 hors taxes.

2. Avec les sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex UK, Prismaflex Inc., Prismaflex USA, Prismaflex RSA, Prismaflex AB, Prismaflex RUS et Distec, filiales de votre société

Personnes concernées

M. Pierre-Henry Bassouls, président du conseil d'administration de votre société, président des sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex AB et Prismaflex USA, et administrateur des sociétés Prismaflex UK et Prismaflex RSA et M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société, président de la société Prismaflex Inc. et administrateur de la société Prismaflex RSA.

Nature et objet

Convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Prismaflex, Blue tech et Rigiflex ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Modalités

Cette convention a été appliquée au titre de l'exercice à l'égard de toutes les filiales, mentionnées ci-dessus et de votre société. Les redevances facturées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 se sont élevées à un montant global de € 688.424.

3. Avec la société Comvalue

Personne concernée

M. Wilfrid Raffard, administrateur de votre société et président-directeur général de la société Comvalue.

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2018 s'élève à € 20.650 hors taxes.

Lyon, le 23 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Lionel Denjean

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 392 526€
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2018

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau payés par le Groupe PRISMAFLEX INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31 mars 2018, sont détaillés ci-dessous :

En K€	Ernst & Young et Autres	Cap Office	Total
Audit Légal			
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels & consolidés	62	28	90
Missions accessoires	0	0	0
Autres prestations	0	0	0



◀
LAKELAND - USA
LAMAR

▶
SAINT-ÉTIENNE
VEDIAUD



◀
AFRIQUE DU SUD
TRACTOR

▶
DÉCORATION
SCENOLIA



Allemagne - Afrique du Sud - Canada
 Chine - Espagne - Russie - Suède - UK - USA


PRISMAFLEX[®]
 INTERNATIONAL

Siège social - Prismaflex International S.A. - France
 309, route de Lyon, CS 50001, 69 610 Haute-Rivoire
 Tel. +33 (0)4 74 70 68 00 - Fax. +33 (0)4 74 26 30 87
contact@prismaflex.com